



RAPPORT RSE 2024

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE SOLUTEC	3
1.1	PRESENTATION GENERALE	3
1.2	LE MOT DU PRESIDENT	4
1.3	INFORMATIONS GENERALES	5
2	POLITIQUE RSE	7
2.1	GOUVERNANCE RSE	7
2.2	NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RSE	9
2.3	NOS 3 PLANS DIRECTEURS RSE	12
2.4	NOUVEAUX OBJECTIFS POUR 2025	18
2.5	PRINCIPES DE REPORTING RSE	19
3	PROCURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITE	21
3.1	PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR RSE 1	21
3.2	ATTRACTIVITE DE L'EMPLOI ET FORMATION	22
3.3	QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	23
3.4	SANTE ET SECURITE DES SALARIES	25
3.5	DIVERSITE, INCLUSION ET EGALITE	27
4	REPORTING SOCIAL - PLAN DIRECTEUR 1	31
5	LIMITER NOTRE IMPACT SUR LA PLANETE	32
5.1	PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR RSE 2	32
5.2	GERER ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GES	32
5.3	AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE	35
5.4	DEVELOPPER LE TRANSPORT DURABLE	37
5.5	REDUIRE LES DECHETS ET AMELIORER LE TRAITEMENT DES DECHETS	38
6	REPORTING ENVIRONNEMENTAL - PLAN DIRECTEUR 2	44
7	CONSTRUIRE DE FAÇON ETHIQUE AVEC DES PARTENARIATS RESPONSABLES	45
7.1	PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR 3	45
7.2	ETHIQUE DES AFFAIRES	46
7.3	SECURITE DE L'INFORMATION	49
7.4	PARTENARIAT LOCAUX ET INCLUSIFS	50
7.5	RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES	52
8	REPORTING PRATIQUES ETHIQUES ET RESPONSABLES - PLAN DIRECTEUR 3	53
9	INDEX DE CONTENU DE LA NORME GRI	55

SOLUTEC présente sa politique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises

1 Présentation de SOLUTEC

1.1 PRESENTATION GENERALE

[GRI 2-1] [GRI 2-6]

SOLUTEC est une entreprise française de services de conseil en informatique, en activité depuis 1991. Avec plus de 1500 salariés en 2023, SOLUTEC fait partie des acteurs majeurs du secteur des Entreprises de Services Numériques françaises :



+1500

Collaborateurs
en FRANCE



111 M€

Chiffres d'affaires
en 2023



+30 ans

D'expertise



1%

De sous-traitance

SOLUTEC est reconnue pour ses valeurs de proximité et d'accompagnement de ses consultants et de ses clients. SOLUTEC épaulé ses talents et les accompagne dans la construction de leur parcours professionnel. SOLUTEC met en place des interlocuteurs dédiés pour chacun de ses clients avec des contacts réguliers permettant d'être réactif sur l'adaptation des prestations réalisées.

SOLUTEC est réputée pour sa solidité financière avec une cotation C1 de la Banque de France : *Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un an à trois ans est considérée comme excellente*. SOLUTEC se démarque avec un modèle de société axée sur un actionnariat 100% interne. Cette différence nous permet de préserver notre indépendance et notre autonomie de décision au service de la qualité de nos réalisations, nous permettant de faire de nos clients et de nos consultants notre priorité.

98% du chiffre d'affaires est réalisé avec des clients grands comptes avec comme objectif une diversification saine du chiffre d'affaires en adressant des clients dans différents secteurs d'activités.

1.2 LE MOT DU PRESIDENT

[GRI 2-22]

« Nous avons à cœur d’inscrire SOLUTEC et nos équipes dans une dynamique responsable »



JEAN BRUYERE

Président fondateur de SOLUTEC

« Depuis sa fondation en 1991, SOLUTEC s'est engagée dans une démarche, visant à devenir une entreprise autonome et profondément humaine. Dès le départ, notre ambition était de créer un environnement de travail de qualité et de proximité pour tous nos salariés.

Au fil des années, SOLUTEC a constamment évolué pour offrir à ses équipes des missions à forte valeur ajoutée. Nous avons mis en place des formations adaptées, un management transparent et un cadre équitable, favorisant ainsi la construction de carrières et la montée en compétences de chacun.

Parallèlement, nous avons tissé des partenariats responsables et durables avec nos clients et fournisseurs.

Cette approche nous a permis de maintenir une situation financière excellente et de bâtir des relations professionnelles saines et éthiques, fondées sur la proximité et la transparence.

Notre engagement envers une dynamique responsable sur le long terme se traduit par des décisions visant à limiter notre impact environnemental et à réduire notre empreinte carbone.

Les valeurs de proximité, écoute, confiance, qualité, pérennité et professionnalisme guident nos actions depuis plus de trois décennies. Elles témoignent de notre engagement sociétal et nous poussent à nous fixer des objectifs ambitieux pour contribuer à la construction du monde de demain. »

1.3 INFORMATIONS GENERALES

1.3.1 EMPLOYES

[GRI 2-7] [GRI 2-8] [GRI 2-30]

		2021	2022	2023	OBJ 2025
GRI 2 – INFORMATIONS GENERALES					
7A	Nombre total d'employés (*)	1271	1524	1537	NA
8A	% de sous-traitance (nb d'ETPs en sous-traitance / effectif annuel en fin de période)	NC	NC	1,2%	< 5%
30A	% des employés couverts par une convention collective	100%	100%	100%	100%

(*) : Ci-dessous la répartition de nos effectifs au 31 décembre 2023 par sexe et par région :

	Femme	Homme	TOTAL
ÎLE DE FRANCE	149 (25%)	457 (75%)	606
AUVERGNE RHÔNE ALPES	173 (25%)	521 (75%)	694
NOUVELLE AQUITAINE	18 (19%)	78 (81%)	96
OCCITANIE	23 (28%)	59 (72%)	82
PAYS DE LA LOIRE	13 (22%)	46 (78%)	59
TOTAL	376 (24%)	1161 (76%)	1537

1.3.2 CONFORMITE AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS

[GRI 2-27]

		2021	2022	2023	OBJ 2025
GRI 2 – INFORMATIONS GENERALES					
27A	Nombre total de cas de non-conformité aux législations et aux réglementations	NC	NC	0	0
27AI	<i>Dont cas pour lesquels des amendes ont été encourues</i>	NC	NC	0	0
27AII	<i>Dont cas pour lesquels des sanctions non-monétaires ont été encourues</i>	NC	NC	0	0
27BI	Montant d'amendes payées pour des cas de non-conformité aux législations et réglementations survenues pendant la période de reporting	NC	NC	0	0
27BII	Montant d'amendes payées pour des cas de non-conformité aux législations et réglementations survenues au cours des périodes de reporting précédentes	NC	NC	0	0

1.3.3 PERFORMANCE ECONOMIQUE

[GRI 201-1]

SOLUTEC propose à tous ses salariés d’au moins 3 mois d’ancienneté une participation : la part du résultat redistribué aux salariés est calculée à partir des capitaux propres.
Cette participation redistribuée aux salariés prend la forme d’un plan d’épargne entreprise (PEE).

	2023 (en M€)
Chiffres d’Affaires	111,7
Valeur Ajoutée	94,9
Excédent Brut d’Exploitation	3,7
Résultat d’Exploitation	3,4
Résultat Avant Impôt	4,0
Résultat Net	2,9

2 POLITIQUE RSE

2.1 GOUVERNANCE RSE

[GRI 2-9] [GRI 2-11] [GRI 2-12] [GRI 2-14] [GRI 2-16] [GRI 2-17] [GRI 2-24] [GRI 2-25] [GRI 2-26]
[GRI 3-1] [GRI 3-2] [GRI 3-3]

SOLUTEC a fait le choix de mettre en place une équipe de Management de la RSE au plus près des instances décisionnaires. Ainsi, l'équipe de Management de la RSE est en relation directe avec l'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC. Des points de présentation et de décision sont réalisés afin de faciliter la mise en œuvre de la roadmap RSE. Cette équipe apporte ensuite son aide et ses conseils auprès des équipes qui mettent en œuvre les actions RSE.

L'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC est composé du Directeur Général de SOLUTEC et du président-fondateur de SOLUTEC.

Voici les personnes en responsabilité de la RSE à SOLUTEC ainsi que leur rôle dans **la gouvernance RSE de SOLUTEC** :

1 Directeur Général de SOLUTEC

Il est le sponsor de la démarche RSE de SOLUTEC, il définit la stratégie et les actions à mener.

2 Président de SOLUTEC

Il est consulté dans la définition de la stratégie RSE de SOLUTEC. Le président n'est pas un cadre supérieur de l'organisation, ce qui évite les conflits d'intérêt.

Equipe RSE de SOLUTEC

3

Elle définit et collecte les KPI RSE afin d'évaluer les progrès réalisés

Elle gère la sensibilisation des salariés sur les questions de RSE, au travers de modules de E-learning et de documents d'information.

SOLUTEC fait le choix de confier en interne la construction de sa Politique et de son Bilan RSE, ainsi que le suivi des actions, plans d'actions et objectifs. Ainsi, l'équipe RSE de SOLUTEC travaille de concert avec la Direction pour assurer une pertinence forte des objectifs pris et une réactivité des prises de décision dans le cadre du Management de la RSE.

Tous les semestre, l'équipe RSE de SOLUTEC, le Directeur Général et le Président de SOLUTEC tiennent un **comité RSE**, qui a pour but **d'identifier les impacts RSE de SOLUTEC**, d'identifier les actions prioritaires à venir, des objectifs de SOLUTEC relatifs aux enjeux RSE, ainsi que de sa mise en œuvre opérationnelle à l'échelle de notre organisation.

Ce comité est également l'occasion pour l'équipe RSE de SOLUTEC de faire **remonter à l'organe de gouvernance le plus élevé les principales préoccupations en matière de RSE**.

En 2023, **aucune préoccupation majeure en matière d'impact RSE** n'a été remontée à l'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC.

Une fois par an, l'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC réalise également un **contrôle sur le reporting RSE** afin de vérifier la véracité et la complétude des informations qualitatives et quantitatives.

Enfin, un **comité annuel RSE** est également en place, permettant à **l'organe de gouvernance le plus élevé de réviser les lignes directrices de la Politique RSE de SOLUTEC** pour l'année d'après **et de définir la roadmap pour les années à venir**.

SOLUTEC est dirigée par son comité de direction, composé du Directeur Général et du président fondateur qui ne sont pas des salariés de l'entreprise. En tant qu'instance dirigeante la plus haute de SOLUTEC, ce comité de direction restreint veille à se prémunir de tout conflit d'intérêts.

De la même manière, le comité de direction de SOLUTEC n'entretient pas de relations personnelles avec des entreprises publiques ou d'Etat, ou avec des personnes jouissant d'une exposition publique. Ainsi, SOLUTEC conserve sa neutralité dans sa manière de conduire sa politique interne et plus particulièrement en ce qui concerne ses engagements RSE.

Afin de mettre en œuvre sa politique RSE à l'échelle de ses activités et de remédier aux impacts négatifs, SOLUTEC s'appuie sur la démarche de management de la qualité préconisée par la norme ISO 9001.

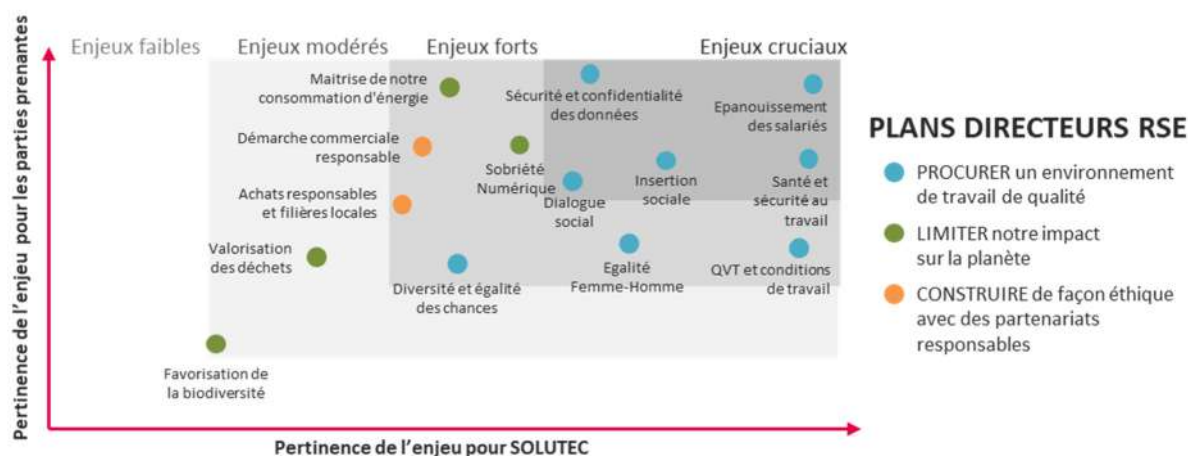
L'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC s'assure régulièrement du suivi de cette démarche qualité, avec les comités trimestriels RSE.

SOLUTEC met en œuvre les principes de la norme ISO 9001 à travers 5 PMQ (Plans de Management de la Qualité) suivants :

- **Suivi des normes et standards** (Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, Convention fondamentale de l'OIT, GRI, respect des normes légales françaises et européennes, etc.),
- Démarche d'**amélioration continue** fondée sur la méthode PDCA (Plan, Do, Check, Act ; pour Planifier, Faire, Vérifier et Agir),
- **Prise de décisions fondée sur des preuves**, grâce à un reporting RSE respectant les normes internationales (GRI, puis bientôt CSRD), et une définition d'objectifs chiffrés permettant d'améliorer la qualité et la robustesse de notre management de la RSE, ce qui permet de faciliter la prise de décision de l'organe de gouvernance le plus élevé,
- **Traitement des demandes clients et réclamations**, grâce à la mise en place d'un point de contact unique pour chaque client de SOLUTEC.
- **Sensibilisation et montée en compétences** des collaborateurs de SOLUTEC, grâce à la mise à disposition de formations e-learning sur l'ensemble des thèmes de la RSE.

SOLUTEC s'appuie sur la norme ISO 26000 qui préconise à chaque société d'identifier sa responsabilité sociétale dans sa sphère d'influence, d'identifier et de dialoguer avec les parties prenantes. Pour cela, SOLUTEC adopte une approche proactive en réalisant l'exercice d'analyse de matérialité des enjeux RSE. Cette matrice est élaborée en s'inspirant des principes de la Global Reporting Initiative et réalisée grâce à des échanges avec nos parties prenantes. L'analyse permet de hiérarchiser, isoler et trier les objectifs et enjeux RSE, **afin d'identifier les thèmes pertinents**. Cet outil permet ainsi d'affiner sa prise de décision et d'installer une démarche RSE concrète tout en fixant des objectifs.

Matrice de matérialité RSE SOLUTEC



Cet exercice d'analyse a permis à SOLUTEC de distinguer 14 enjeux RSE qui contribuent à l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) retenus par SOLUTEC. Cette matrice permet d'organiser les 14 enjeux RSE au sein d'une stratégie qui s'axe autour de trois plans directeurs :

1. **PROCURER** un environnement de travail de qualité
2. **LIMITER** notre impact sur la planète
3. **CONSTRUIRE** de façon éthique avec des partenariats responsables

En raison de l'entrée en vigueur de la CSRD au 1^{er} janvier 2025, SOLUTEC sera tenue de publier à partir de 2026 un reporting de durabilité afin de couvrir les impacts **ESG** (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de SOLUTEC. En ce sens, un chantier a été lancé pour 2025 afin :

- De mettre notre reporting RSE en conformité avec les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*),
- De mettre à jour notre analyse de matérialité afin de réévaluer les sujets ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) qui sont les plus pertinents pour SOLUTEC et pour ses parties prenantes.

Ce présent bilan annuel RSE de SOLUTEC se structure en cohérence avec cette stratégie RSE et les plans directeurs de SOLUTEC. Cela permet d'adopter une approche fondée sur des données afin de prendre de meilleures décisions et établir des relations plus solides avec les parties prenantes.

2.2 NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RSE

[GRI 2-23] [GRI 2-28]

SOLUTEC réaffirme cette année sa politique et ses engagements en matière de RSE. Les engagements pris par SOLUTEC reflètent notre implication forte et notre volonté de contribuer aux enjeux mondiaux. SOLUTEC choisit ses actions dans le but de maintenir l'équilibre social et le respect des droits de l'Homme, de promouvoir des activités respectueuses de l'environnement, d'assurer un travail éthique et économiquement sain, et de construire des partenariats avec des fournisseurs respectant ses valeurs.

SOLUTEC pilote ses actions en cohérence avec sa charte RSE à travers le suivi de plusieurs indicateurs par catégories d'actions.

Le choix de ces indicateurs de suivi s'est appuyé sur les recommandations internationales :

- les [conventions fondamentales de l'OIT](#)
- les normes de la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#)
- les principes de [l'Observatoire des Achats Responsables \(ObsAR\)](#).

SOLUTEC s'est notamment engagé à appliquer les principes reconnus et universels que sont :

- les [principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#)
- la [déclaration universelle des droits de l'Homme](#)
- le [Pacte Mondial des Nations Unies](#).

Afin de se prémunir de toute influence extérieure et potentiellement contraire à ses engagements, SOLUTEC s'applique à adhérer uniquement aux organisations et associations en accord avec sa politique RSE :

- Pacte Mondial des Nations Unies (à l'étude pour 2025),
- Charte de la diversité (à l'étude pour 2025),
- Nature 2050 (depuis 2022).

L'adhésion de SOLUTEC à ces associations / réseaux se fait en cohérence avec sa Politique RSE :

ainsi SOLUTEC s'assure de l'adéquation entre les principes et associations auxquels SOLUTEC adhère à la déclinaison opérationnelle de ces engagements RSE.

SOLUTEC s'affranchit de toute autre adhésion à des groupes d'intérêts nationaux ou internationaux, associations politiques et de lobbying. Ce code de conduite strict permet à SOLUTEC de conserver sa neutralité dans sa manière de traiter ses relations d'affaires et au sein de son organisation.

Depuis 2010, SOLUTEC s'appuie sur l'agence de notation ECOVADIS, pour faire évaluer ses engagements et actions en matière de RSE. ECOVADIS est un organisme d'évaluation de la durabilité des entreprises et de la Responsabilité Sociétale. L'analyse Ecovadis est réalisée sur 4 volets : environnement, social et droits de l'homme, éthique des affaires et achats responsables.



SOLUTEC A OBTENU EN 2024 LA MEDAILLE DE **BRONZE** POUR SES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RSE, AVEC UN SCORE DE **61/100**. CE SCORE PLACE SOLUTEC DANS LE **TOP 17%** DES ENTREPRISES FRANÇAISES EVALUEES SUR CE SECTEUR D'ACTIVITE.

SOLUTEC s'engage également à promouvoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les 193 pays membres des Nations Unies en 2015. Ces 17 ODD universels, inclusifs et interconnectés ambitionnent de transformer nos sociétés vers un développement durable d'ici à 2030. Ces ODD sont un appel à l'action à l'échelle individuelle, locale et mondiale.

Proximité
Ecoute
Confiance
Qualité
Pérennité
Professionnalisme

Les valeurs SOLUTEC

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Sur la base de son analyse de matérialité, SOLUTEC retient 10 ODD qui correspondent à sa sphère d'influence dans ses actions quotidiennes et dans ses projets.

Elle déploie sa politique et ses engagements sur ces 10 Objectifs de Développement Durable selon 3 plans directeurs regroupant l'ensemble des actions menées :

PROCURER un environnement de travail de qualité



LIMITER notre impact sur la planète



CONSTRUIRE de façon éthique avec des partenariats responsables et durables



Dans le cadre de sa politique RSE, SOLUTEC veut matérialiser son engagement vers un monde plus durable et étudie l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies d'ici 2025. Cette adhésion permettra de renforcer sur la durée l'engagement fort de SOLUTEC à **respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies** :

1. **Droits de l'Homme** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
2. **Non-complicité** : Les entreprises doivent veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
3. **Liberté d'association** : Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4. **Élimination du travail forcé** : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. **Abolition du travail des enfants** : Les entreprises doivent contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. **Élimination de la discrimination** : Les entreprises doivent soutenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. **Précaution** : Les entreprises doivent appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux.
8. **Responsabilité environnementale** : Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière de protection de l'environnement.
9. **Technologies respectueuses de l'environnement** : Les entreprises doivent encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. **Lutte contre la corruption** : Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

2.3 NOS 3 PLANS DIRECTEURS RSE



2.3.1 POLITIQUE SOCIALE

PROCURER un environnement de travail de qualité

[GRI 3-3]

A travers la **politique sociale et managériale** de SOLUTEC, les managers de l'entreprise sont responsabilisés pour construire un environnement de travail qui se veut sain, attractif, valorisant et respectueux de la législation française.

SOLUTEC est une entreprise française, elle est par conséquent soumise au respect des réglementations nationales et européennes en vigueur. SOLUTEC promeut la protection des droits de l'homme, s'engage formellement contre le travail des mineurs et le travail forcé, et contribue à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

SOLUTEC s'engage pour fournir à ses employés un cadre de travail de qualité, grâce à des emplois attractifs et sécurisés et un environnement sain. SOLUTEC s'engage pour l'égalité professionnelle et condamne toute forme de discrimination ou de harcèlement au sein de l'entreprise.

SOLUTEC est une entreprise engagée pour un environnement de travail sain et sans discrimination :

- SOLUTEC favorise l'emploi des **jeunes** et leur offre des contrats stables en privilégiant le **CDI**.
- Les actions en faveur de **l'égalité Femmes/Hommes** se traduisent par un index d'égalité professionnelle de **95/100**, matérialisant l'engagement de SOLUTEC pour l'égalité Femmes/Hommes.
- Mise en place d'une démarche de **promotion de la santé et de la sécurité au travail** auprès de tous les salariés, qui se caractérise par un **taux d'absentéisme 4 fois inférieur à la moyenne française** en 2023.
- Grâce à son programme de **reconversion professionnelle**, SOLUTEC participe à **l'insertion professionnelle** des personnes éloignées de l'emploi. SOLUTEC est ainsi engagé **pour l'insertion professionnelle et favorise la reconversion**.
- SOLUTEC est une entreprise engagée **contre toute forme de discrimination et de harcèlement** et applique une tolérance 0 concernant les comportements de harcèlement et de discrimination.

Afin de renforcer son engagement en faveur **de la diversité, de l'équité et de l'inclusion**, SOLUTEC envisage en 2025 d'adhérer à **la charte de la diversité**. Cela permettra à SOLUTEC de mieux incarner son engagement en faveur de la diversité, d'échanger régulièrement sur les bonnes pratiques en matière de diversité avec un réseau d'acteurs engagés et de mieux définir dans la durée les grands axes de sa démarche diversité.

SOLUTEC met en place un **Comité Social et Economique (CSE)**, qui permet de faciliter le dialogue social entre les salariés et la direction. Son rôle est le suivant :

- Être un moyen **d'expression collective** des salariés sur la gestion économique, humaine, financière et sociale de SOLUTEC,
- Veiller à la santé et à la sécurité des personnes sur leur lieu de travail au travers de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail),
- Représenter les salariés lors de recours concernant l'application du droit du travail et des conventions collectives,
- Organiser et gérer des activités **sociales et culturelles** à destination des salariés de SOLUTEC.

Roadmap des objectifs 2020-2025

SOLUTEC a mis en place **des objectifs quantitatifs à atteindre pour 2025**. SOLUTEC a construit ses principaux objectifs en se basant sur les **objectifs de développement durable de l'ONU**.

De plus, SOLUTEC est en cours d'élaboration de sa roadmap RSE 2025-2030, afin de **définir ses objectifs qualitatifs et quantitatifs pour 2030**.

SOLUTEC s'engage	Objectifs quantitatifs à atteindre pour 2025	ODD
<i>pour</i> le bien-être et la santé de ses équipes, à travers des suivis réguliers de qualité et une démarche de prévention santé et sécurité	> 98% d'emplois en CDI et d'emplois au statut cadre < 2,5 de l'Indice de Fréquence d'accident du travail avec arrêt < 5% de taux d'absentéisme > 40% des effectifs sensibilisés aux risques santé et sécurité	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 
<i>pour</i> l'égalité entre les sexes, dans le recrutement, la rémunération, les évolutions et la vie professionnelle en générale.	< 1% d'écart de rémunération Femme/Homme > 25% de femmes dans notre effectif (moyenne nationale de 25 % de femmes dans notre secteur d'activité en 2023)	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 
<i>pour</i> aider les personnes éloignées de l'emploi dans leur reconversion,	> 5% de l'effectif formé par le programme de reconversion > 45% d'embauches de jeunes de -25 ans	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 
<i>à</i> respecter toutes les lois françaises et européennes s'appliquant à SOLUTEC <i>à</i> toujours œuvrer en faveur de la paix et contre les injustices	100% de conformité à la réglementation française 100% de conformité à la réglementation européenne 100% de l'effectif total représenté par le CSE, la CSST et couvert par une convention collective 30% des employés ont participé une formation annuelle visant au développement des compétences	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 
<i>pour</i> l'évolution de carrière et la formation	> 1,00 de ratio entre le salaire du premier échelon ingénieurs et cadres comparé au SMIC > 90% de l'effectif bénéficiant d'une revue de performance et d'évolution de carrière annuellement	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 
<i>pour</i> la diversité, l'équité et inclusion	80% des recruteurs formés sur la lutte contre la discrimination 70% des managers formés à la lutte contre le harcèlement et la discrimination 0 harcèlement / 0 discrimination >= 95/100 pour l'index d'égalité Femme-Homme en 2025	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 



2.3.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

LIMITER notre impact sur la planète

[GRI 3-3]

La **politique environnementale** de SOLUTEC suit la trajectoire d'une entreprise net zéro en matière d'impact sur la planète. La transition énergétique vers une économie décarbonée, la raréfaction des matières premières, le maintien de la biodiversité, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets sont aujourd'hui les grands enjeux planétaires. SOLUTEC est engagée **depuis 2010 pour la réduction de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et pour limiter ses impacts négatifs sur l'environnement.**

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone doit mener la France à la neutralité carbone d'ici 2050. La réduction des émissions de GES constitue donc une priorité absolue. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les membres de l'Accord de Paris ont ainsi pour objectif de limiter l'augmentation de la température du globe à 1,5 °C.

À la suite du Grenelle de l'environnement et au projet Grenelle I de 2008, SOLUTEC a entrepris de manière proactive de mettre en place une politique environnementale engagée. Celle-ci a notamment conduit à la réalisation de notre première évaluation par ECOVADIS en 2010. SOLUTEC a fait le choix de concentrer, dans un premier temps, sa démarche sur l'évitement d'émissions et la réduction d'émissions jusqu'en 2030 avant d'entamer un processus de neutralisation carbone. SOLUTEC prend en compte dans sa démarche l'ensemble des GES (Scope1, Scope2 et Scope3). SOLUTEC s'est fixé des objectifs environnementaux et des échéances en adoptant un plan d'action global et échelonné jusqu'à 2050.

SOLUTEC est engagée pour un développement d'entreprise responsable et la réduction de son impact sur la planète :

- Les locaux de SOLUTEC ont été sélectionnés pour leurs **normes environnementales**. SOLUTEC vise ainsi d'ici 2030 maximum à ce que **100% de ses locaux** soient des **bâtiments labellisés** Haute Performance Énergétique ou Haute Qualité Environnementale.
- SOLUTEC a conscience de la **nécessité d'économiser l'eau** et se fixe pour objectif de mettre en place des systèmes de **gestion efficaces de gestion de l'eau** dans l'ensemble de ses bâtiments.
- SOLUTEC met en place un **plan de mobilité** afin de favoriser des **modes de déplacement doux** en faisant notamment le choix d'avoir des locaux proches de lignes de **transport en commun**. SOLUTEC a également fait le choix, rendu possible grâce à sa localisation proche des transports en commun et des principaux bassins d'emplois, de ne pas avoir recours à une flotte de véhicules de fonction afin de **favoriser l'emploi des transports en commun**, et donc de limiter considérablement son empreinte carbone.
- **La quantité d'émission de GES par salarié de l'entreprise est en constante diminution et a été divisée par 5 en 13 ans.**
- Grâce à ses efforts constants, SOLUTEC produit peu de déchets et fait appel à des entreprises expérimentées pour en assurer **100% de recyclage des déchets valorisables**. En particulier, les DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques, sont collectés, recyclés et revalorisés par la société ELISE, entreprise adaptée partenaire de SOLUTEC.

Étant donné la nature de son activité principale d'ingénierie informatique, SOLUTEC est particulièrement consciente que l'impact des technologies du numérique sur l'environnement est un enjeu majeur de l'économie mondiale. En effet, le numérique représente actuellement 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et augmente de 9% chaque année.

C'est pourquoi SOLUTEC forme ses collaborateurs à la conception de services numériques écologiquement performants, avec un objectif de sobriété numérique.

Adhésion au SBTi

Dans sa démarche de réduction des émissions de GES, SOLUTEC a adhéré en 2024 à l'initiative **SBTi** (Science Based Targets initiative), afin de rejoindre un réseau d'entreprises engagées vers l'objectif de la réduction des émissions pour s'aligner sur les objectifs suivants :

- Tendre vers un objectif zéro émissions (*NetZero*) d'ici **2050**,
- Limiter le réchauffement climatique à +1.5 °C d'ici **2100**.

Ainsi en 2024, SOLUTEC s'est engagé à définir un objectif court terme de réduction de ses émissions correspondant aux critères et recommandations du SBTi pour 2026.

Roadmap des objectifs 2020-2025

SOLUTEC a mis en place **des objectifs quantitatifs à atteindre pour 2025**. SOLUTEC a construit ses principaux objectifs en se basant sur les **objectifs de développement durable de l'ONU**.

De plus, SOLUTEC est en cours d'élaboration de sa roadmap RSE 2025-2030, afin de **définir ses objectifs qualitatifs et quantitatifs pour 2030**.

SOLUTEC s'engage	Objectifs quantitatifs à atteindre pour 2025	ODD
<i>pour</i> l'environnement en choisissant des bâtiments à Haute Performance Energétique et des fournisseurs d'électricité proposant des solutions renouvelables	> 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, > 80% de la surface des bâtiments est labellisée HPE / Breeam.	
<i>pour</i> des villes plus durables en limitant son empreinte carbone, en favorisant la mobilité douce	> 80% de salariés qui utilisent les transports doux, 100% de bâtiments accessibles en transports en commun, Baisse des émissions de GES : < 0,5 teqCO₂ d'émissions totales de GES par salarié : • Baisse de 50 teqCO₂ des émissions de GES du Scope 3 d'ici 2025 par rapport à 2022, • Emissions GES du Scope 2 < 16 teqCO₂ • Emissions GES du Scope 1 < 8 teqCO₂	
<i>pour</i> une consommation responsable et un recyclage des déchets	Penser 100% du matériel pour la longue durée, 100% de déchets valorisables recyclés, < 8 tonnes de déchets en 2025, +2 ans d'utilisation minimum des PC portables avant leur éligibilité à un renouvellement.	
<i>pour</i> la planète en optimisant ou en repensant ses actions les plus impactantes et en sensibilisant ses équipes	> 85% des processus digitalisés 100% d'établissements mettant en place le tri des déchets 100% des collaborateurs sensibilisés aux gestes responsables 95% de l'effectif total ayant reçu une sensibilisation sur les questions environnementales, 100% de l'effectif total de SOLUTEC ayant accès aux engagements environnementaux de SOLUTEC.	



2.3.3 POLITIQUE ETHIQUE & RESPONSABLE

CONSTRUIRE de façon éthique avec des partenariats responsables et durables

[GRI 3-3]

La **politique éthique & responsable** de SOLUTEC promeut un environnement professionnel sain, avec des engagements forts contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles. SOLUTEC construit également des partenariats durables et responsables avec ses clients et fournisseurs grâce à une gouvernance saine. Ainsi, dès sa création en 1991, SOLUTEC a fait le choix de ne pas ouvrir son capital à l'actionnariat privé afin de ne pas soumettre ses objectifs à des intérêts contraires à ses valeurs. De la même manière, SOLUTEC se défend de toute affiliation politique et de lobbying. Cette volonté de protection des influences extérieures, profondément ancrée dans l'identité de SOLUTEC, lui permet de se prémunir de tout conflit d'intérêt.

C'est à travers une gouvernance exemplaire depuis sa création que SOLUTEC développe un modèle économique responsable. SOLUTEC met ainsi en place des exigences identiques sur l'ensemble de ses établissements.

SOLUTEC s'engage pour la création d'emplois durables dans un environnement sain et sûr et construit une politique de consommation responsable. SOLUTEC s'engage dans la lutte contre la corruption et pour construire avec ses fournisseurs et clients des partenariats fiables et transparents.

SOLUTEC s'engage pour des partenariats transparents, éthiques, sans conflits d'intérêt et vecteurs de développement responsable :

- SOLUTEC lutte **contre la corruption** en suivant les conseils de l'Agence Française Anticorruption et en mettant en place un dispositif de **signalement** permettant de lancer une alerte en toute confidentialité.
- SOLUTEC applique **une tolérance zéro sur les comportements contraire à sa charte éthique des affaires :**
 - Pots de vin,
 - Conflits d'intérêt,
 - Blanchiment d'argent,
 - Fraude.
- SOLUTEC cartographie les risques de corruption, de violation des règles d'éthique des affaires et de comportement anticoncurrentiel.
- SOLUTEC met en place des mesures disciplinaires en cas de violation de l'éthique des affaires.

De plus, SOLUTEC est attachée à favoriser l'inclusion et à favoriser l'insertion professionnelle des publics rencontrant des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

SOLUTEC travaille notamment avec des entreprises du **Secteur du Travail Protégé et Adapté** (STPA) pour permettre l'**insertion** :

- de personnes en situation de handicap,
- de personnes éloignées de l'emploi.

En 2024, SOLUTEC travaille avec **5 fournisseurs du STPA**. De plus, dans le cadre de ses contrats avec les clients, SOLUTEC s'engage à réaliser **2200 heures d'insertion professionnelle** dans le cadre de ses activités de prestations informatiques.

SOLUTEC prévoit la formalisation et la structuration de sa démarche Achats responsables en 2025 afin d'aller plus loin dans son engagement pérenniser des partenariats durables et responsables avec ses fournisseurs. Cette démarche en cours de réalisation s'articule autour de deux volets :

- La mise en place d'une **formation sur l'éthique des affaires et des enjeux RSE dans la chaîne d'approvisionnement** à destination de l'ensemble des employés SOLUTEC étant amenés à réaliser des achats pour le compte de la société. L'objectif de SOLUTEC est qu'au minimum 80% de la population concernée reçoive cette formation en 2025.
- L'envoi d'une **enquête RSE** auprès des fournisseurs réguliers de SOLUTEC. Ce questionnaire devra notamment déterminer si ces partenaires adhèrent et respectent les valeurs défendues par SOLUTEC dans sa Charte des Achats Responsables.

Roadmap des objectifs 2020-2025

SOLUTEC a mis en place **des objectifs quantitatifs à atteindre pour 2025**. SOLUTEC a construit ses principaux objectifs en se basant sur les **objectifs de développement durable de l'ONU**.

De plus, SOLUTEC est en cours d'élaboration de sa roadmap RSE 2025-2030, afin de **définir ses objectifs qualitatifs et quantitatifs pour 2030**.

SOLUTEC s'engage	Objectifs quantitatifs à atteindre en 2025	ODD
à interdire les pratiques anticoncurrentielles à s'adresser à des fournisseurs respectant ses valeurs	0 cas avéré de corruption 0 comportement anticoncurrentiel 100% des fournisseurs évalués sur des questions environnementales et sociales respectent nos valeurs	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
en faveur de la réduction des inégalités en travaillant avec des PME ou STPA	> 30% des achats réalisés auprès de PME > 5 partenariats avec des entreprises du STPA	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
pour une consommation responsable et de proximité en faveur de la sobriété numérique et de la souveraineté numérique	> 99% de fournisseurs établis sur le territoire français.	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
pour des partenariats respectueux de l'environnement	> 60% des fournisseurs feront l'objet d'une évaluation RSE (environnemental, social, éthique des affaires) d'ici à 2025	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Promouvoir l'éthique des affaires au quotidien	> 80% d'employés recevront une formation annuelle sur l'éthique des affaires d'ici à 2025	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Assurer la sécurité de l'information	100% du SI SOLUTEC qui respecte la norme ISO 27 002 d'ici 2025 0 plaintes fondées concernant des atteintes à la confidentialité des données clients	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

2.4 NOUVEAUX OBJECTIFS POUR 2025

SOLUTEC se fixe chaque année de nouveaux objectifs à atteindre dans le cadre de sa politique RSE. Ainsi, l'entreprise ambitionne de développer de nouveaux projets et de déployer les moyens nécessaires pour assurer un environnement professionnel sain.

Pour l'année 2024, les actions principales planifiées sur la Roadmap RSE sont :

 PROCURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITE	100% Des managers/recruteurs formés à la lutte contre le harcèlement/discrimination	100% Des salariés sensibilisés à la cybersécurité
 LIMITER NOTRE IMPACT SUR LA PLANETE	1 Politique HSE formalisée	Choix HPE Des futurs bâtiments parisiens
 CONSTRUIRE DE FAÇON ETHIQUE AVEC DES PARTENARIATS RESPONSABLES ET DURABLES	100% Du public cible, formé à la lutte contre la corruption	1 Cartographie des risques de corruption

2.5 PRINCIPES DE REPORTING RSE

[GRI 2-1] [GRI 2-2] [GRI 2-3] [GRI 2-4] [GRI 2-5] [GRI 2-12] [GRI 2-14]

SOLUTEC se base sur les recommandations d'indicateurs de la GRI pour choisir les indicateurs de suivi de sa démarche RSE. SOLUTEC applique notamment les 8 principes de reporting de la GRI :

Précision	SOLUTEC communique des informations correctes et suffisamment détaillées pour permettre une évaluation de ses impacts .
Equilibre	SOLUTEC communique des informations dans son reporting RSE de manière impartiale et fournit une représentation équitable de ses impacts , qu'ils soient positifs ou négatifs.
Clarté	SOLUTEC présente son reporting RSE de manière à ce que ses informations soient accessibles et compréhensibles .
Comparabilité	SOLUTEC sélectionne, compile et communique les informations dans son reporting RSE de manière cohérente , de façon à permettre une analyse de l'évolution des impacts de l'organisation dans le temps et une analyse de ces impacts par rapports à ceux d'autres organisations .
Complétude	SOLUTEC s'assure de fournir des informations suffisantes pour permettre une évaluation de ses impacts pendant la période de reporting.
Contexte de durabilité	SOLUTEC communique des informations sur ses impacts dans le contexte plus étendu du développement durable .
Ponctualité	SOLUTEC communique les informations selon un calendrier régulier et les rend disponibles à temps pour que les utilisateurs des informations puissent prendre des décisions.
Vérifiabilité	SOLUTEC recueille, consigne, compile et analyse des informations de manière à pouvoir les examiner pour en établir la qualité .

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une initiative internationale à but non lucratif et indépendante qui propose des règles pour les entreprises qui se soucient des questions de développement durable. L'organisation a développé des normes internationales en matière de reporting de développement durable afin de constituer un référentiel global de mesures. Ces mesures permettent aux entreprises de rendre compte de leurs performances économiques, environnementales et sociales.

Le périmètre de reporting correspond à la **société SOLUTEC**, Société par Actions Simplifiée (SAS), capital social de 1 044 000 euros, **de SIREN 381 345 941, dont le siège social est situé au 10, rue Joannès Carret, 69009 LYON, et dont 100% des activités se situent en France métropolitaine. Le reporting RSE de SOLUTEC correspond à la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.**

Par rapport au précédent reporting RSE, voici les reformulations effectuées :

Reporting social – Plan directeur 1

- GRI 403 – Santé et sécurité au travail :

- L'indicateur S1 « % d'effectifs formés à la santé et à la sécurité » a été remplacé par « % des missions avec présentation du plan de prévention des risques santé et sécurité », en raison d'un problème de fiabilité de vérification dans la remontée de données.

Aucune autre reformulation d'indicateurs n'a été effectuée par rapport au précédent reporting RSE.

Dans la recherche d'une assurance externe, chaque mesure RSE de SOLUTEC fait l'objet d'une note de calcul partagée afin de fiabiliser les remontées d'information des sources de données. Afin d'éliminer les erreurs de calcul et de transposition, le reporting est systématiquement relu et vérifié par 2 personnes différentes, dont au moins un membre de l'organe de gouvernance le plus élevé.

SOLUTEC a analysé les normes GRI et a déterminé les thèmes pertinents pour son reporting RSE en utilisant la méthode décrite dans la partie **2.1 Gouvernance RSE**.

SOLUTEC a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Vous trouverez l'index de correspondance entre nos catégories du Rapport RSE et les catégories de la GRI dans la partie **9. INDEX DE CONTENU DE LA NORME GRI**.

Plan directeur RSE 1

3 PROCURER un environnement de travail de qualité

3.1 PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR RSE 1

SOLUTEC est une entreprise française, elle respecte par conséquent les réglementations nationales et européennes en vigueur. SOLUTEC promeut la protection des droits de l'homme, s'engage formellement contre le travail des mineurs et le travail forcé, et contribue à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

SOLUTEC s'engage pour fournir à ses employés un cadre de travail de qualité, grâce à des emplois attractifs et sécurisés et un environnement sain. SOLUTEC s'engage pour l'égalité professionnelle et condamne toute forme de discrimination ou de harcèlement au sein de l'entreprise.

SOLUTEC promeut également une démarche de santé, d'hygiène et de sécurité au sein de l'entreprise afin de garantir de bonnes conditions de travail à l'ensemble de ses salariés.

L'entreprise promeut également la reconversion professionnelle en proposant des programmes dédiés.

ATTRACTIVITE DE L'EMPLOI
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL
SECURITE

DIVERSITE, INCLUSION, EGALITE

Respect de la réglementation française

SOLUTEC s'inscrit dans le respect de la réglementation française et le respect des droits de l'homme. SOLUTEC n'emploie aucun mineur dans n'importe laquelle de ses activités et s'assure que chacun de ses clients et fournisseurs ne pratique pas le travail des enfants. De même, SOLUTEC n'a pas recours au travail forcé et respecte toutes les réglementations françaises et européennes relatives au temps de travail de ses employés. Plus généralement, SOLUTEC respecte rigoureusement les 10 principes du pacte mondial des nations unies ainsi que l'OIT :

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi ou de profession	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Pour en savoir plus sur les engagements RSE de SOLUTEC afin de procurer un environnement de travail de qualité :

- La charte RSE de SOLUTEC est disponible sur le site internet
- La politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement est disponible sur le site internet de SOLUTEC
- Le dispositif de signalement, procédure d'alerte accessible à tous les salariés et parties prenantes de l'entreprise, est disponible sur l'intranet et dans le dossier d'accueil des salariés. Elle permet à chaque partie prenante de lancer une alerte en toute confidentialité.

3.2 ATTRACTIVITE DE L'EMPLOI ET FORMATION

[GRI 401-1] [GRI 404-1] [GRI 404-2] [GRI 404-3]

Afin d'offrir la sécurité d'un emploi stable à ses salariés, SOLUTEC s'investit dans la création d'emplois en CDI à temps plein offrant un niveau de vie de qualité à ses salariés. SOLUTEC construit également des parcours personnalisés et évolutifs pour chaque salarié afin de les accompagner dans leurs projets de carrière. Cette volonté de procurer un environnement de travail de qualité se traduit par :

3.2.1 DES EMPLOIS DURABLES

Un CDI pour TOUS

La mise en place d'un contrat de travail stable et sécurisant pour le salarié via la contractualisation d'un maximum de contrats en CDI : **99.9% des salariés de SOLUTEC sont ainsi en contrat CDI au 31 décembre 2023.**

Le statut Cadre

Le renforcement de l'autonomie dans l'activité des salariés en leur permettant d'accéder à des postes à responsabilité via des contrats sous statut cadre qui leur permettront d'exprimer tout leur potentiel : **100% des salariés de SOLUTEC sont ainsi sous le statut cadre au 31 décembre 2023.**

3.2.2 DES EMPLOIS QUALIFIES, FACTEURS D'EVOLUTIONS

Les engagements et les valeurs de SOLUTEC se traduisent à la fois par **un management de proximité** pour accompagner ses collaborateurs sur le court et moyen terme mais aussi par des entretiens individuels dédiés à l'évolution du salarié sur le long terme, assurés par **un responsable carrière**. SOLUTEC va plus loin que ses obligations légales sur **l'entretien professionnel** obligatoire qui doit être fait tous les deux ans et met en place un **entretien individuel de carrière (EIC)**. Cet **entretien individuel de carrière (EIC)** matérialise l'accompagnement carrière individuel et régulier puisque l'entretien est annuel. Il aborde notamment les thèmes suivants : Le bilan de l'année écoulée, l'évolution de carrière, l'évaluation de SOLUTEC et la rémunération.

SOLUTEC vise un taux de suivi des EIC de 100% chaque année.

3.2.3 FORMATION

Pour assurer le **développement des compétences de ses collaborateurs**, SOLUTEC s'appuie sur la formation continue de ses équipes. En effet, la formation est indispensable dans un secteur innovant comme l'informatique : elle prépare les collaborateurs aux futures évolutions techniques et elle permet de faire converger les besoins des clients avec les aptitudes individuelles des équipes de SOLUTEC.

Les programmes de formation accessibles aux salariés, dispensés par des entreprises expertes de la formation professionnelle IT, participent ainsi à l'épanouissement socio-professionnel des collaborateurs et favorisent un esprit d'innovation et d'ouverture permettant un élargissement des compétences des salariés à travers des connaissances transverses. Ainsi la formation devient un véritable levier de progression dans la carrière des collaborateurs, ce qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'accompagnement des salariés par SOLUTEC. SOLUTEC vise ainsi à ce que chaque **salarié suive en moyenne 3 jours de formation par an.**

3.3 QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

[GRI 202-1] [GRI 402] [GRI 407]

SOLUTEC s’investit pour assurer un environnement de qualité à ses collaborateurs grâce à des conditions de travail saines, un cadre de travail agréable et une contractualisation claire et transparente permettant d’allier vie privée et vie personnelle. Les conditions de travail de tous les salariés SOLUTEC sont encadrées par l’accord de branche professionnelle SYNTEC (convention collective), disponible à l’adresse suivante : <https://www.syntec.fr/>.

3.3.1 VIE PRIVEE ET VIE PROFESSIONNELLE

Mobilité	Afin d’assurer l’équilibre projets personnels – vie professionnelle de ses collaborateurs, SOLUTEC favorise la mobilité interne via des mutations entre ses 6 établissements lorsque celle-ci est demandée.
Accord sur les 35 heures et RTT	En application de la Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 et de la convention collective SYNTEC, un accord relatif à la réduction du temps de travail a été conclu en 2001. Cet accord prévoit la combinaison : ▪ D’une réduction du temps de travail hebdomadaire à 36 heures et 50 minutes ▪ De l’attribution de jours de repos RTT pour compenser le dépassement des 35 heures travaillées Les interventions en dehors des plages horaires sont rémunérées selon les dispositions légales : ▪ Majoration de salaire de 25% pour chacune des huit premières heures supplémentaires ▪ Majoration de salaire de 50% pour les heures suivantes La convention SYNTEC fixe un maximum de 130 heures supplémentaires dans l’année.
Congés	Les congés SOLUTEC sont spécifiés par le dernier accord collectif de la branche SYNTEC à jour. Pour exemple, ci-dessous des extraits de l’accord en vigueur au 01 janvier 2022 (https://www.syntec.fr/convention-collective/conges/). Extrait de l’article 23 : « Tout salarié ETAM et I.C. ayant au moins 1 an de présence continue dans l’entreprise à la fin de la période ouvrant droit aux congés payés aura droit à 25 jours ouvrés de congés (correspondant à 30 jours ouvrables). Il est en outre accordé en fonction de l’ancienneté acquise à la date d’ouverture des droits : après une période de 5 années d’ancienneté : 1 jour ouvré supplémentaire ; après une période de 10 années d’ancienneté : 2 jours ouvrés supplémentaires ; après une période de 15 années d’ancienneté : 3 jours ouvrés supplémentaires ; après une période de 20 années d’ancienneté : 4 jours ouvrés supplémentaires » Extrait de l’article 29 : « Des autorisations d’absences exceptionnelles non déductibles des congés et n’entraînant pas de réduction d’appointements seront accordées au salarié pour : se marier : 4 jours ouvrés ; assister aux obsèques de son conjoint ou d’un de ses enfants : 2 jours ouvrés ; assister au mariage d’un de ses enfants : 1 jour ouvré ; assister aux obsèques de ses ascendants : 2 jours ouvrés ; assister aux obsèques de ses collatéraux jusqu’au 2e degré (frère ou sœur) : 1 jour ouvré ; assister aux obsèques de son beau-père, de sa belle-mère : 1 jour ouvré. »

Télétravail

SOLUTEC permet à tous ses collaborateurs d'accéder au télétravail dans le respect de la charte SOLUTEC. Pour que ces périodes de travail à distance puissent être réalisées dans des conditions optimales, un second écran leur est fourni par SOLUTEC.

A l'inverse, si le consultant souhaite privilégier le travail en présentiel afin notamment d'éviter une période longue de télétravail, il peut à tout moment venir au sein des locaux de SOLUTEC. Cela permet notamment de **prévenir les situations de travailleur isolé et les risques psychosociaux** qui peuvent en résulter.

Les locaux de SOLUTEC se trouvent d'ailleurs très proche des différents moyens de transport en commun.

SOLUTEC produit en depuis 2023 une charte du télétravail accessible et signée par tous ses salariés à leur arrivée. Cette charte permet d'officialiser les mesures prises en faveur du télétravail et permet ainsi d'améliorer dans la durée l'équilibre vie pro- vie perso de nos salariés.

3.3.2 SALAIRE MINIMUM

SOLUTEC propose à ses salariés des rémunérations en accord avec le travail fourni et leur permettant de subvenir à leurs besoins. Pour cela, SOLUTEC respecte les minimums légaux de salaire permettant d'assurer un salaire de subsistance à ses collaborateurs :

- Respect de la législation française et notamment du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance pour 100% des collaborateurs de l'entreprise
- Respect de la convention collective Syntec et des minimums fixés pour 100% des collaborateurs de l'entreprise en fonction de leur position et de leur coefficient

Pour garantir cet engagement, les salaires de chaque salarié nouvellement recruté sont validés par deux personnes dont à minima un Directeur de l'entreprise. De plus, chaque collaborateur discute annuellement de l'évolution de sa rémunération lors de son Entretien Individuel de Carrière.

Tous les salaires sont versés au maximum le dernier jour du mois échu, contribuant ainsi à la stabilité financière de chaque collaborateur.

3.3.3 QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN



TITRES RESTAURANT

SOLUTEC propose à ses salariés des titres restaurants remboursés à hauteur de 50% et dont le montant évolue quasiment annuellement. Ces changements peuvent faire l'objet d'accords avec les délégués du personnel.



REDISTRIBUTION DE LA VALEUR AJOUTEE

La valeur ajoutée créée par SOLUTEC est redistribuée entre les rémunérations des collaborateurs, les rémunérations des actionnaires et les investissements et provisions. Cette redistribution se concrétise par le versement annuel d'une participation aux bénéfices de SOLUTEC sur un Plan Epargne Entreprise.



LANGUE PROFESSIONNELLE COMMUNE

L'ensemble des documents (contrats, règlement intérieur, conventions, accords, informations...) sont rédigés en langue française afin que tous les salariés aient un accès complet et équivalent à l'information de l'entreprise. Selon le référentiel du *Cadre européen de référence pour les langues*, un niveau minimum C1 est requis pour l'embauche. La documentation et la communication adressées aux salariés sont systématiquement rédigées dans cette langue afin d'assurer leur entière compréhension.



DIALOGUE SOCIAL

Le Comité Social et économique (CSE) a été mis en place au sein de la société SOLUTEC en Juillet 2019. Il correspond à la fusion du Comité d'Entreprise (CE), des délégués du personnel et de la CHSCT, qui étaient en place auparavant. L'équipe a été élue par un vote ouvert à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Le CSE élu a ensuite désigné parmi ses membres une équipe formant la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Le CSE et la CSSCT représentent l'intégralité des salariés de SOLUTEC. Les procès-verbaux des réunions du CE, du CSE et de la CSSCT sont disponibles en ligne pour tous les salariés à l'adresse suivante : <https://cse-solutec.com/>

3.4 SANTE ET SECURITE DES SALARIES

[GRI 401-3] [GRI 403]

3.4.1 SANTE DES SALARIES AU QUOTIDIEN

SOLUTEC place la santé de ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations. L'entreprise met en œuvre divers avantages et actions ayant pour objectif d'assurer un environnement de travail sécurisé pour ses salariés. Les conditions de travail de tous les salariés SOLUTEC sont encadrées par l'accord de branche professionnelle SYNTEC (convention collective), disponible à l'adresse suivante : <https://www.syntec.fr/>.

Couverture santé



SOLUTEC a confié la couverture santé de tous ses salariés au groupe APICIL, une institution qui fonctionne sur un mode de gouvernance paritaire et mutualiste. Le + SOLUTEC : SOLUTEC a choisi une couverture santé qui permet à ses employés de couvrir gratuitement les concubins, conjoints et enfants des ayants-droits.

Le + SOLUTEC : SOLUTEC va plus loin et a également négocié un contrat de complémentaire santé pour étendre leur couverture. Les employés intéressés peuvent y souscrire à tout moment en remplissant un formulaire.

La médecine du travail suit chaque salarié individuellement et réalise notamment un suivi renforcé en cas de reprise d'activité (un congé de maternité, un congé parental à temps plein ou partiel, un congé d'adoption, un congé de proche aidant, un congé sabbatique, une période de mobilité volontaire sécurisée, un arrêt maladie de plus de 6 mois, un mandat syndical). Un rapport est réalisé tous les ans, par établissement, pour donner une vue d'ensemble du personnel à la direction de SOLUTEC. Les organismes représentant la Médecine du travail sont : AST Grand Lyon, CIAMT Centre de la Défense, MTPL Nantes, SSTI Bordeaux, PREVALY Toulouse et Pôle Santé Travail Métropole Nord.

Reporting maladies et accidents

SOLUTEC effectue un suivi appliqué des données liées aux arrêts maladies et aux accidents du travail. En effet, ces indicateurs sont le reflet même de la sécurité de l'environnement dans lequel gravitent les collaborateurs et du climat social de l'entreprise. Le climat social est le degré de satisfaction des acteurs d'une organisation à l'égard de celle-ci. Pour information, l'Observatoire de l'absentéisme (IFOP) estime à 20,8 jours la durée moyenne des arrêts dans le secteur des services en France en 2022. SOLUTEC souhaite maintenir ses chiffres en-deçà de la moyenne nationale.

SOLUTEC met tout en œuvre pour garantir la santé de ses collaborateurs. L'entreprise favorise un accompagnement de proximité des collaborateurs pour détecter et prévenir en amont les maladies liées à l'épuisement professionnel.

Une formation a été réalisée à l'ensemble des salariés pour favoriser les bonnes positions de travail (position assise, position des poignées, position de l'écran...).

3.4.2 HYGIENE, SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, SOLUTEC s'engage pour assurer à chacun un environnement de travail plus sûr et plus sain, en luttant contre les accidents de tout type par leur analyse systématique, la recherche de leurs causes et la mise en œuvre de plans d'amélioration.

Nos engagements permettent de prévenir les risques les plus importants : sur les 3 dernières années, SOLUTEC ne dénombre aucun accident grave et aucune incapacité permanente (partielle ou totale) notifiés à l'entreprise.

Chaque année, SOLUTEC réalise un **diagnostic des facteurs de pénibilité** liés à ses activités. Les deux seuls facteurs identifiés via cet audit sont le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes.

SOLUTEC réalise également annuellement une **évaluation des risques professionnels** pour chacun de ses établissements. Cette évaluation consiste en :

- L'identification des risques et la capitalisation via un inventaire
- L'évaluation des risques identifiés
- Les dispositions prises pour pallier ces risques

L'évaluation donne lieu à la réalisation du DUERP - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. L'inventaire des risques identifiés pour les établissements de SOLUTEC est détaillé ci-dessous :

Risque identifié	Etab.	Criticité	Mesures de contrôle du risque
Environnement de travail			
Aération / assainissement des locaux	Tous	Faible	Vérification par des Centrales de Traitement d'Air
Ambiances thermiques	Paris	Faible	
Eclairage des postes de travail / passages	Tous	Faible	Bâtiments favorisant la lumière naturelle, équipés d'éclairage au plafond et de stores
Organisation des secours	Tous	Faible	Lyon et Paris ; Formation de SST - Sauveteurs Secouristes du Travail par étage des bâtiments, défibrillateur à disposition Bordeaux, Nantes et Toulouse : Organisation des secours par Regus.
Matières ou matériaux			
Energie (électricité)	Tous	Faible	Contrôles réguliers, formations de salariés aux risques électriques (Lyon et Paris), gestion des risques par Regus (Bordeaux, Nantes et Toulouse)
Incendie – Explosions	Tous	Faible	Dispositifs de sécurité incendie complet (alarmes, éclairages, colonne de désenfumage etc.), formation de salariés à la sécurité incendie, exercices réguliers
Autres			
Risque psycho-social	Tous	Moyen	Organisation de plannings de télétravail, suivi managérial de proximité, communications régulières
Risques routiers	Tous	Faible	Participation aux transports en commun, pas de flotte de véhicule
Travaux de bureau (écran, aménagement)	Tous	Moyen	Aménagements favorisant une bonne posture, procédures pour des aménagements spécifiques
Exposition à un facteur de pénibilité	Tous	Faible	Diagnostic des facteurs de pénibilité effectué chaque année



La société SafetyFirst forme les collaborateurs présents dans les locaux de SOLUTEC à la maîtrise des risques dans leur environnement de travail.

- Formations des responsables évacuation, guides et serre-files.
- 1 formation tous les deux ans : Formations risques d'incendie / Manipulation d'extincteurs

De plus, SOLUTEC fait réaliser des vérifications annuelles de ses installations (installations électriques, blocs d'issue de secours (BAES) et extincteurs)



Des sauveteurs secouristes du travail (SST) salariés de l'entreprise sont certifiés et formés. Leur rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

3.4.3 SECURITE DES PERSONNES SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

SOLUTEC s'engage pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs sur leur lieu de travail et des sous-traitants travaillant dans les locaux de SOLUTEC :

- nos collaborateurs intervenant au sein des locaux de SOLUTEC
- nos collaborateurs intervenant au sein des locaux de nos clients ou partenaires
- les collaborateurs de nos sous-traitants intervenant au sein des locaux de SOLUTEC

Ainsi, SOLUTEC réalise une visite de l'ensemble des lieux de travail afin de prendre connaissance des risques et des mesures de prévention en place. L'ensemble de ces informations peut être décrit au sein d'un Plan de Prévention signé par SOLUTEC et partagé avec les clients / partenaires / sous-traitants. L'ensemble des informations de ces Plans de Prévention est ensuite transmis aux collaborateurs lors de leur visite du lieu de travail à leur démarrage.

Dès que nécessaire, SOLUTEC fournit des Equipements de Protection Individuels (EPI) à ses collaborateurs dans le cadre des missions le nécessitant : gants, bouchons d'oreille, chaussures de sécurité ...etc.

3.5 DIVERSITE, INCLUSION ET EGALITE

[GRI 405-1] [GRI 405-2] [GRI 406]

SOLUTEC gère ses ressources en prenant en compte les diversités culturelles, sociales et en luttant contre toutes formes de discriminations. Ces actions sont menées dans le respect des Droits de l'Homme à tous niveaux et en respectant l'équité des collaborateurs. Une procédure d'alerte est mise en place pour signaler toute situation discriminante, de harcèlement ou de mise en danger d'autrui.

3.5.1 EGALITE PROFESSIONNELLE

Bien que les filières d'ingénierie et des sciences de l'informatique soient encore à forte majorité masculine, SOLUTEC œuvre pour obtenir une proportion significative de femmes dans ses effectifs. A titre d'information, environ 24% des employés dans les métiers du numérique en France en 2023 sont des femmes, selon l'INSEE. SOLUTEC se fixe un objectif minimum de 25% de femmes dans ses effectifs.



En 2024 (donnée 2023), SOLUTEC possède un Index de l'égalité professionnelle de **95/100** calculé selon :

Ecart de rémunération femmes-hommes : **40/40**

Ecart de répartition des augmentations individuelles : **20/20**

Ecart de répartition des promotions : **15/15**

Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : **15/15**

Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

SOLUTEC se fixe l'objectif d'obtenir un index d'égalité Femme-Homme $\geq 95/100$ en 2025 (données 2024).

SOLUTEC matérialise son engagement envers l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes par la signature en décembre 2023 d'un accord entre la direction de SOLUTEC et les représentant syndicaux sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cet accord prévoit notamment la mise en place d'un module de sensibilisation complémentaire, sur la lutte contre le harcèlement, et rappelle également l'engagement de SOLUTEC à mettre en place une formation, obligatoire pour tous les salariés de SOLUTEC amenés à effectuer des tâches d'encadrement, afin de lutter contre le harcèlement sexuel et contre les agissements sexistes.

3.5.2 PROMOTION DES METIERS DU NUMERIQUE

Afin de promouvoir les métiers du numérique auprès des jeunes, SOLUTEC réalise des interventions dans les établissements d'enseignement supérieur. Les objectifs sont de faire découvrir l'ensemble des métiers de l'IT, d'accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours professionnel et de leur faire découvrir le monde du travail. Les principaux événements réalisés par SOLUTEC avec les écoles sont :



Ateliers
« Je crée mon CV »



Ateliers
« Entretiens fictifs »



Forums de l'emploi et
des métiers



Conférences thématiques sur un
métier ou sur une problématique
ciblée

3.5.3 ACCOMPAGNEMENT DES JUNIORS

SOLUTEC met l'accent sur **l'accompagnement des jeunes** afin de les guider dans la construction de leur projet professionnel et de les faire évoluer sur des missions variées, à travers :

- l'ouverture de nombreuses possibilités d'emplois pour les jeunes diplômés avec de fortes opportunités d'évolution,
- la réalisation de stages sur des thématiques diverses, en immersion au sein de la cellule R&D de l'entreprise, suivis par des ingénieurs qui mettent tout en œuvre pour leur prodiguer un stage formateur leur permettant de découvrir le monde du travail et les diverses opportunités de premier emploi,
- la réalisation de contrats d'alternance au sein de la DSI de l'entreprise, avec accompagnement privilégié par un ingénieur référent du sujet sur lequel intervient l'alternant.

3.5.4 INSERTION DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI

SOLUTEC propose des **formations de reconversion** aux métiers de l'informatique. SOLUTEC embauche les stagiaires avant leur entrée au sein du programme de formation leur permettant ainsi de bénéficier d'un salaire dès le début du programme. De plus, les formations sont intégralement prises en charge par SOLUTEC.

1999

Date de création du programme
régulier de reconversion SOLUTEC

Ces formations sont notamment à destination des personnes éloignées de l'emploi qui souhaitent se reconverter. Les personnes éloignées de l'emploi correspondent notamment aux profils suivants :

- ❖ Demandeurs d'emploi
- ❖ Personnes en situation de handicap
- ❖ Bénéficiaires de minima sociaux
- ❖ Bénéficiaires du PASS IAE
- ❖ -26 ans en recherche d'emploi depuis +6 mois
- ❖ Demandeurs d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- ❖ Personnes de plus de 50 ans inscrite à Pôle Emploi
- ❖ Participants au dispositif Itinéraire Emploi Renforcé

Les premières formations de reconversion ont été organisées en 1991 pour aider à l'insertion professionnelle. Devant le succès de ces formations, SOLUTEC met en place en 1999 un programme régulier de reconversion professionnelle. Il offre de nouvelles orientations de carrière à ces profils et leur permet d'évoluer rapidement dans le secteur de l'Informatique de gestion. Ce programme est composé de sessions de formations qui accueillent entre 5 et 12 stagiaires. Ces sessions de formations peuvent aller au maximum jusqu'à une par mois sur Lyon et Paris.

Ces formations sont réalisées avec des partenaires spécialisés :



3.5.5 ACCESSIBILITE DES ACTIVITES ET DU LIEU DE TRAVAIL

L'accessibilité dans le cadre professionnel consiste en « la capacité que détient une entreprise à accueillir tous ses usagers, qu'ils soient employés, prestataires ou clients » (source : AGEFIPH). SOLUTEC favorise cette accessibilité à travers plusieurs dispositifs :

- Des locaux et bureaux adaptés et accessibles
- Des moyens mis en place pour faciliter le travail des personnes porteuses de tout type d'handicap (handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)



SOLUTEC intègre l'accessibilité dans ses critères de sélection de locaux. C'est notamment le cas des nouveaux locaux lyonnais dont l'emménagement a lieu fin 2024, et qui sont conformes à l'accueil de personnes en situation de handicap.

3.5.6 « ZERO HARCELEMENT & DISCRIMINATION »

SOLUTEC applique une tolérance 0 concernant le harcèlement et la discrimination sein de l'entreprise. Voici les actions mises en place afin d'assurer le respect de ces principes fondamentaux :

Sensibilisation générale

SOLUTEC s'implique dans la lutte contre le harcèlement et la discrimination, à la fois de manière pédagogique à travers une sensibilisation de tous les managers à ces problématiques, et de manière pratique à travers trois axes principaux :

SOLUTEC met en place des moyens de communication internes pour faire remonter toute information et signalement.



SOLUTEC met à disposition de l'ensemble des salariés un dispositif de signalement qui assure la confidentialité de l'auteur, disponible dans leur livret d'accueil et sur le Wiki de l'entreprise.



SOLUTEC fait bénéficier à l'ensemble des managers des sessions de formation sur le harcèlement et la discrimination en entreprise.



SOLUTEC communique également auprès des salariés, dans le livret d'accueil, sur le site internet et dans son wiki, le document de « Lutte contre la discrimination et le harcèlement » qui présente la politique de SOLUTEC sur ces sujets.

Des managers formés

100%

des managers formés à la prévention du harcèlement et des discriminations pour 2024

SOLUTEC a mise en place en 2022 un Code de conduite du recrutement SOLUTEC, synthétisant les bonnes pratiques au sein du processus de recrutement, notamment sur le sujet de la discrimination à l'embauche. Ce code est communiqué aux salariés impliqués dans le processus de recrutement. Ce code de conduite s'appuie sur le « Guide pour un recrutement sans discrimination » rédigé et publié par le [Défenseur des Droits](#).

Des référents harcèlement accessibles facilement

En sus, deux référents harcèlement sont présents au sein de SOLUTEC, l'un mis en place par l'entreprise et l'autre par le CSE. Les contacts de ces deux référents sont disponibles dans le dispositif de signalement. Leur rôle est d'agir rapidement et efficacement pour prévenir, traiter et accompagner tous les cas éventuels de harcèlement et/ou discrimination.

4 REPORTING SOCIAL - PLAN DIRECTEUR 1

Basé sur la GRI - Global Reporting Initiative
GRI 202 - GRI 401 - GRI 402 - GRI 403 - GRI 404 - GRI 405 - GRI 406 - GRI 407

	2021	2022	2023	OBJ 2025
GRI 202 - PRESENCE SUR LE MARCHE				
1A Ratio entre le salaire du premier échelon ingénieurs et cadres comparé au SMIC	NC	1,27	1,19	>1,05
GRI 401 - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL				
1A Nombre total d'employés	1271	1524	1537	NA
*S1 % de CDI	99,8%	99,8%	99,9%	> 98%
*S2 % de cadres	99,6%	99,8%	100%	> 98%
*S3 % d'embauche en CDI	99,2%	99,3%	99,6%	> 98%
*S4 % d'embauches de jeunes (- de 25 ans)	66,4%	71,7%	75,3%	> 45%
*S5 Nombre de stagiaires et apprentis accueillis	26	51	27	NA
*S6 % de stagiaires embauchés avec un contrat CDI	100%	100%	100%	>90%
*S7 Nombre de mutations entre agence effectuées	9	7	9	NA
*S8 Nombre d'événements réalisés avec des écoles (conférences, forums, ateliers RH, etc.)	18	17	15	NA
GRI 402 - RELATIONS EMPLOYES DIRECTION				
1 % de respect des périodes de préavis avant modification substantielles des contrats de travail prévues par la convention collective SYNTEC	NC	NC	100%	100%
GRI 403 - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL				
1 % de l'effectif couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	100%	100%	100%	100%
8A % de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par le système de gestion de la santé et sécurité au travail	NC	NC	100%	100%
*S1 % de missions avec présentation du plan de prévention des risques santé et sécurité au travail	100%	100%	100%	100%
*S2 % sites ayant bénéficié d'une évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité	100%	100%	100%	100%
9av Nombre d'heures travaillées	1 938 027	2 242 380	2 462 861	NA
*S3 Nombre moyen de jours d'absence pour maladie par personne	2,75	3,11	3,23	NA
*S4 TF ou TF1 - Taux de fréquence ⁽¹⁾ (accidents travail avec arrêt)	0	0,45	0,81	< 0,90 ⁽⁶⁾
*S5 TF2 - Taux de fréquence ⁽¹⁾ (accidents travail sans arrêt)	0,52	0,89	2,03	< 0,90 ⁽⁶⁾
*S6 TG - Taux de gravité ⁽²⁾	0	0	0	< 0,10 ⁽⁶⁾
*S7 IF - Indice de fréquence ⁽³⁾	0	0,66	1,30	< 1,60 ⁽⁶⁾
*S8 Taux d'absentéisme (%) ⁽⁴⁾	NC	NC	1,5%	< 5%
*S9 Nombre d'accidents de trajet	5	9	11	NA
*S10 % de salariés ciblés ayant reçu une formation de prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) ⁽⁵⁾	0%	100%	100%	> 80%
GRI 404 - GESTION DE CARRIERE ET FORMATION				
1A Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	39,30	24,17	15,82	> 21,6 (3j)
1AH i. Homme	NC	24,74	14,25	> 21,6 (3j)
1AF ii. Femme	NC	33,02	20,64	> 21,6 (3j)
1AC iii. Cadre	NC	26,82	15,82	> 21,6 (3j)
1AE iv. Employé non-cadre	NC	11,00	NA ⁽⁷⁾	-
*S1 % de salariés ayant reçu une formation annuelle visant au développement des compétences	44%	56%	51%	> 30%
*S2 Nombre de personnes ayant suivi le programme de reconversion SOLUTEC	96	172	63	NA
*S3 % de salariés formés à travers le programme de reconversion	8%	11%	4%	> 5%
3A % de l'effectif ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière (entretien carrière individuel)	99,90%	99,91%	99,90%	> 90%
*S4 % d'employés ayant reçu une promotion ⁽⁸⁾	21%	17%	15%	NA
GRI 405 - DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES				
1Ai % de Femme dans les instances dirigeantes	38,9%	28,0%	42,5%	> 25%
1Bi % de Femme dans l'effectif	26,5%	24,7%	24,5%	> 25%
1Biii Taux d'emploi de personnes en situation de handicap	0,24%	0,26%	0,33%	-
2 % écart de rémunération - H/F	1%	1,7%	1,2%	< 1%
*S1 Index égalité Femme-Homme	89	90	95 ⁽⁹⁾	>= 95
GRI 406 - LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION				
1A % signalements sur des sujets de discrimination avérés	0%	0%	0%	< 1%
*S1 % d'établissements disposant d'une procédure d'alerte	100%	100%	100%	100%
*S2 Nombre de signalements Social	0	0	0	-
*S3 % des recruteurs ayant reçu une formation sur la lutte contre la discrimination	NC	100%	100%	> 80%
*S4 % des managers ayant reçu une formation sur la lutte contre la discrimination	NC	NC	98%	> 70%
GRI 407 - LIBERTE SYNDICALE ET NEGOCIATION COLLECTIVE				
*S1 % de l'effectif total représenté par le CSE	100%	100%	100%	100%
*S2 % de l'effectif total représenté par le CSSCT	100%	100%	100%	100%
*S3 % de l'effectif couvert par une convention collective	100%	100%	100%	100%

(1) Taux de fréquence : nb d'accidents de service par million d'heures travaillées

(2) Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt pour 1000 heures travaillées

(3) Indice de fréquence = nbre moyen d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés

(4) Taux d'absentéisme = nbre de jours d'arrêt / (nombre de jours travaillés par salarié*effectif moyen annuel)

(5) Population cible : Salariés manager

(6) Les objectifs fixés par SOLUTEC sont corrélés aux taux moyens du secteur d'activité, basés sur les données 2023 du rapport sur la sinistralité des risques professionnels publié par AMELI pour les entreprises identifiées au code APE-NAF 6202A

(7) : En 2023, 100% des employés de SOLUTEC ont le statut cadre.

(8) : il s'agit des employés ayant reçu une promotion de grade

(9) : Index EGAPRO 2024 sur les données 2023.

Plan directeur RSE 2

5 LIMITER notre impact sur la planète

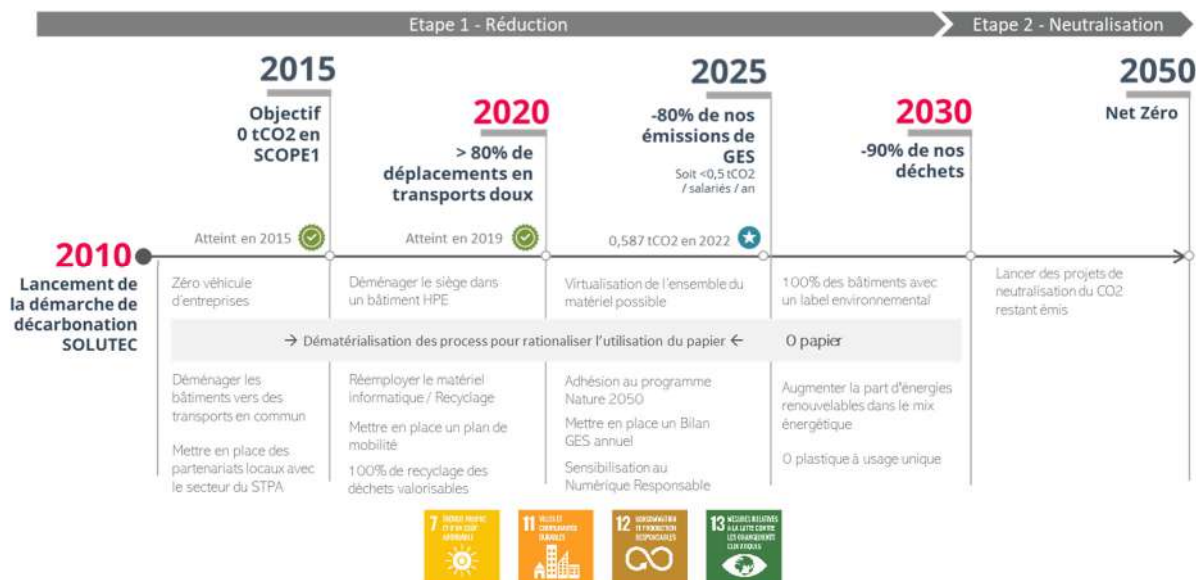
5.1 PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR RSE 2

L'enjeu de la transition énergétique vers une économie décarbonée, la raréfaction des matières premières, le maintien de la biodiversité, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets sont aujourd'hui les grands enjeux planétaires.

De plus, pour lutter contre le réchauffement climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone doit mener la France à la neutralité carbone d'ici 2050. La réduction des émissions de GES constitue donc une priorité absolue. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les membres de l'Accord de Paris ont ainsi pour objectif de limiter l'augmentation de la température du globe à 1,5 °C.

SOLUTEC a entrepris de manière proactive de mettre en place une politique pour l'environnement. SOLUTEC a fait le choix de concentrer, dans un premier temps, sa démarche sur l'évitement d'émissions et la réduction d'émissions avant d'entamer un processus de neutralisation carbone. SOLUTEC s'appuie notamment sur le SBTi, démarche collective mise en place afin de répondre aux objectifs fixés par la COP21. A cet effet, SOLUTEC s'est fixé des objectifs environnementaux et les échéances suivantes en adoptant un plan d'action global et échelonné jusqu'à 2050 :

GÉRER ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES & PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



Pour en savoir plus sur les engagements RSE de SOLUTEC dans le but de limiter l'impact de l'entreprise sur l'environnement :

- La charte RSE de SOLUTEC est disponible sur le site internet.
- La charte « Locaux Responsables » de SOLUTEC est disponible sur simple demande.

5.2 GERER ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GES

5.2.1 SUIVI DES EMISSIONS GES

[GRI 305]

SOLUTEC suit régulièrement l'atteinte de ses objectifs de GES et met en place le mode opératoire ci-dessous :

Bilan GES **Interne** Bilan Carbone® V8.9

SOLUTEC fait le choix en 2023 de basculer sur une réalisation interne du bilan carbone avec la méthodologie **Bilan Carbone® V8.9**. Cette décision a été prise pour **améliorer le suivi des GES et fiabiliser** les résultats du bilan carbone. SOLUTEC a obtenu la certification « Bilan Carbone - Maitrise de la méthode », et pas seulement « Bilan Carbone -Initialisation » pour aller plus loin et notamment qui permet de réaliser des Bilan Carbone pour ses clients.

SOLUTEC réalise ce bilan sur les scopes 1, 2 et 3 pour l'ensemble de ses sites et avec une surveillance sur les émissions de GES pertinentes pour le périmètre de SOLUTEC :

Scope 1 – 1. Emissions directes des sources fixes de combustion

Scope 1 – 2. Emissions directes des sources de combustion mobiles

Scope 1 – 3. Emissions directes provenant de processus non énergétiques

Scope 1 – 4. Emissions directes fuitives

Scope 1 – 5. Emissions provenant de la biomasse (sols et forêts)

Scope 2 – 6. Emission indirectes liées à la consommation d'électricité

Scope 2 – 7. Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité

Scope 3 – 9. Achats de produits ou de services

Scope 3 – 10. Immobilisations

Scope 3 – 13. Voyages d'affaires

Scope 3 – 15. Investissements

Scope 3 – 16. Transport des visiteurs et des clients

Scope 3 – 18. Utilisation des produits vendus

Scope 3 – 19. Fin de vie des produits vendus

Scope 3 – 21. Leasing en aval

Scope 3 – 22. Trajets domicile-travail

Scope 3 – 23. Autres émissions directes

Bilan GES **Annuel**

SOLUTEC augmente en 2023 la fréquence de réalisation du bilan carbone et bascule sur une évaluation annuelle (contre tous les 4 ans auparavant) permettant **le suivi plus régulier de nos objectifs GES à travers un point annuel**.

Bilan **disponible** **publiquement**

SOLUTEC a amélioré son processus interne de suivi des GES et met en place **une publication systématique** de ses résultats sur le **site de l'ADEME**. SOLUTEC publie ainsi ses données, sa méthodologie et son plan de transition (objectifs, actions, analyse).

Plan d'actions **systématique**

Depuis 2010, SOLUTEC réalise des plans d'actions systématiquement après chaque bilan carbone pour atteindre ses objectifs de GES.

Notamment, SOLUTEC s'est fixé un objectif fort de **réduire de 80% ses émissions de GES** en passant en-dessous de 0,5 tCO2/salarié/an en 2025 au maximum. Pour comparaison, nous observons des émissions de GES de 2,5 tCO2/salarié/an en 2011.

Le Bilan Carbone de SOLUTEC est disponible à cette adresse :

[Fiche identité - Consultation formulaire de publication - Bilans GES](#)

Afin de matérialiser sa volonté de poursuivre dans sa trajectoire de baisse continue des émissions de GES, SOLUTEC a choisi en juin 2024 d'adhérer au SBTi. Cette adhésion permet :

- De contribuer directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, aidant ainsi à lutter contre le changement climatique,
- De réduire notre impact sur les ressources naturelles de la planète en adoptant des pratiques durables,
- De rejoindre un réseau de parties prenantes engagées dans la réduction des émissions de GES.

5.2.2 LIMITER NOTRE CONSOMMATION ENERGETIQUE

[GRI 302]

SOLUTEC a déjà mis en œuvre de nombreux leviers pour limiter sa consommation énergétique comme :

Réduction de la consommation de l'éclairage	100% des éclairages sont de type LED. LYON : Détection de présence et gradation de lumière. PARIS : Allumage via une télécommande et pilotage par la GTB du bâtiment pour s'assurer de l'extinction hors des horaires de travail NANTES/BORDEAUX/TOULOUSE : allumage / extinction manuel
Réduction de la consommation d'énergie des systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation)	Pour participer au plan de sobriété énergétique décidé par le gouvernement pour faire face aux difficultés énergétiques, SOLUTEC a décidé, depuis le 25 novembre 2022, de limiter le chauffage de ses locaux à 19°C maximum (contre 22°C auparavant). SOLUTEC ajuste également ses consignes de climatisation, fixées à 26°C au lieu de 23°C, pour réduire au maximum sa consommation d'énergie. Ces consignes ont pour objectif de baisser la consommation énergétique des bâtiments de 10%.
Réduction de la consommation d'énergie de l'infrastructure informatique	SOLUTEC a virtualisé ses serveurs. Depuis, ceux-ci obéissent à un cycle de renouvellement long de 5 ans. A chaque renouvellement SOLUTEC choisit des modèles économes en énergie avec la gamme HP DL380.

SOLUTEC continue de mettre en œuvre des projets qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique.

Sobriété du numérique

Le service informatique de SOLUTEC achète des équipements informatiques ayant un ratio performance / consommation intéressant afin de diminuer la consommation énergétique.

Baisse de la climatisation

SOLUTEC a fait le choix de baisser la climatisation de 2 degrés dans ses quelques salles serveurs restantes. La limite maximum de température passe ainsi de 23°C à 26°C. La climatisation est ainsi moins sollicitée et consomme moins d'énergie.

Bâtiment HQE

SOLUTEC ne limite pas ses standards de performance énergétique à son siège social : le déménagement de l'agence parisienne de SOLUTEC se fera ainsi vers un bâtiment bénéficiant de labels énergétiques d'excellence (HQE Exceptionnel, BREEAM niveau Excellent).

PROJET

Démarré en 2021

PROJET

Terminé en 2022

PROJET

Roadmap 2024

Energies bas carbone

La réduction des émissions de GES constitue une priorité absolue vu les enjeux actuels. Dans ce contexte, à partir de 2026, SOLUTEC va lancer un projet visant à augmenter la part d'énergies bas carbone dans l'énergie consommée. SOLUTEC se fixe dès aujourd'hui un objectif ambitieux afin de passer cette part à environ 50% du total en 2050.

5.2.3 AGIR POUR LES ECOSYSTEMES



SOLUTEC adhère en 2022 au Programme Nature 2050. Nature 2050 est un programme national visant à financer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, afin de favoriser l'adaptation des territoires aux changements climatiques. Les actions Nature 2050 contribueront, à l'horizon 2050, à atteindre trois objectifs :

- Préserver et restaurer la biodiversité,
- Atténuer les changements climatiques,
- Adapter les territoires aux changements climatiques.

5.3 AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

[GRI 302] [GRI 305-2]

5.3.1 BATIMENTS RESPONSABLES

Alors que le bâtiment représentait 19 % des émissions de GES en France 2017, la feuille de route du gouvernement prévoit que le secteur réduise significativement son empreinte carbone, notamment en améliorant sa performance énergétique. Le décret tertiaire vise à accompagner la transition des bâtiments de ce secteur d'activité vers une plus grande sobriété énergétique. Il oblige à une réduction des consommations énergétiques selon trois paliers : 2030, 2040 et 2050. L'objectif retenu (absolu ou relatif) dépend de la performance énergétique initiale du bâtiment. Pour les sites peu énergivores, présentant une bonne isolation thermique et des systèmes performants, la valeur absolue semble la plus intéressante, tandis que l'objectif relatif est plus adapté à des sites fortement énergivores, peu isolés, et avec des équipements vieillissants.

Pour son siège social basé à Lyon, SOLUTEC a choisi un bâtiment de 2018 disposant de la norme Très Haute Performance Énergétique (THPE) et du label Effinergie+. Le bâtiment respecte de nombreuses normes de construction et d'installation assurant un impact minimal sur l'environnement, caractérisé par un excellent diagnostic énergétique : consommation d'énergie **B** et émissions de gaz à effet de serre **A**. Ses principaux atouts sont : une cour végétale, des moyens de limitation de la consommation d'eau potable, des installations électriques peu énergivores et optimisées, des façades claires et ouvertes, l'utilisation de matériaux responsables et des places de parking équipées de Bornes de Recharge de Véhicules Électriques.



Les locaux de SOLUTEC Lyon regroupent toutes les activités « Siège » (Administration, RSE, service informatique, ...) et couvrent une superficie de 5081m². Cela représente plus de 70% de la surface totale de l'ensemble des locaux SOLUTEC. Ainsi, ce sont les performances de ce bâtiment lyonnais que SOLUTEC doit réduire en priorité pour diminuer son empreinte carbone.



bâtiments SOLUTEC possèdent un ou plusieurs labels environnementaux. SOLUTEC regarde systématiquement les certifications des locaux et les prend en compte dans sa sélection.

Pour autant, SOLUTEC ne limite pas sa recherche de performance énergétique à ce bâtiment. SOLUTEC a ainsi fait le choix de sélectionner également ses autres bâtiments en fonction de leurs performances énergétiques : le bâtiment de Nantes est labellisé immeuble à basse consommation (**BBC**) et certifié **HQE**, le bâtiment de Bordeaux est également certifié **HQE**.

En 2024, SOLUTEC déménage dans un bâtiment présentant des prestations d'excellence en termes de rendement énergétique et d'impact environnemental. Ce bâtiment responsable, certifié BREEAM Excellence et WELL gold, est toujours très bien situé vis-à-vis des transports en commun avec le métro à moins de 10 minutes à pied et une gare ferroviaire à moins de 15 min à pied. Il possède les atouts suivants :

- Une toiture végétalisée avec rétention des eaux pluviales en conformité avec la RT 2012
- Des espaces qui bénéficient d'un éclairage naturel en journée
- Un local à vélo conséquent sécurisé et 5 stations de vélos en libre-service à proximité
- Plus de 40 emplacements de recharge électrique
- Un éclairage uniquement à LED basse consommation
- Une salle serveurs optimisée permettant une diminution significative des besoins en électricité
- Des brises soleil permettant de diminuer les besoins en climatisation l'été

SOLUTEC a sélectionné ce bâtiment en 2022 parmi une cinquantaine de locaux proposés par le prestataire, notamment pour ses excellentes performances énergétiques.

Fin 2024, l'agence parisienne de SOLUTEC va également déménager dans un bâtiment neuf, situé à La Défense, matérialisant ses exigences en matière d'efficacité énergétique : cette nouvelle tour est en effet certifiée **HQE Exceptionnel** et **BREEAM Excellent**).

Enfin SOLUTEC a pour projet d'ouvrir d'ici fin 2024 une sixième agence en France, dans la région lilloise. **Le choix d'un bâtiment Haute Performance Environnementale et certifié HQE** sera évidemment prépondérant dans le choix de la localisation de cette future agence.

5.3.2 FORMATION ET SENSIBILISATION

SOLUTEC a mis en place un plan de sensibilisation de ses salariés pour limiter son impact sur la planète. Ce plan de sensibilisation démarre dès l'intégration des collaborateurs aux seins de l'entreprise. Ci-dessous les différentes formations et sensibilisations réalisées :

- Bonnes pratiques éco-responsables au quotidien,
- Le Numérique Responsable,
- La synthèse des formations de l'ADEME et ENI sur le Numérique Responsable,
- Les outils à utiliser pour l'écoconception des systèmes informatiques,
- Les bonnes pratiques du numérique Responsable,
- L'approche méthodologique pour mener un projet de sobriété numérique.

5.4 DEVELOPPER LE TRANSPORT DURABLE

[GRI 305-3]

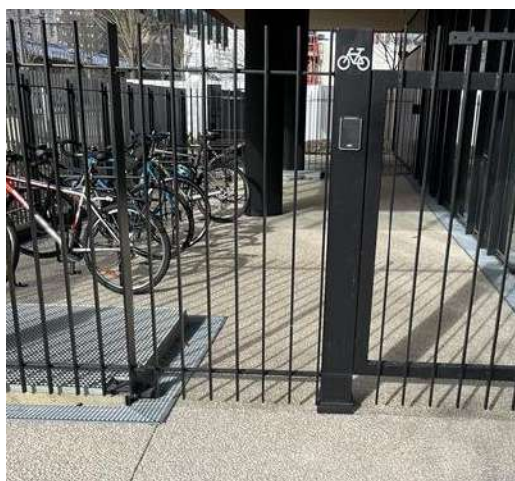
La source principale d'émission de gaz à effet de serre de l'activité de SOLUTEC concerne les déplacements domicile-travail des collaborateurs (Scope 3). Dès 2013, SOLUTEC se fixe l'objectif d'avoir plus de 80% des salariés utilisant les transports en commun. SOLUTEC a alors mis en place un plan mobilité dont voici les actions principales renouvelées chaque année :

100%

des locaux SOLUTEC sont situés à moins de 10 minutes à pied d'une ligne de métro ou de tramway et à moins de 30 minutes d'une gare SNCF.

Les déplacements domicile-travail réalisés en voiture individuelle représentent 39% des GES de SOLUTEC. Ce faible résultat est lié au choix **d'emplacement des locaux de l'entreprise**.

En effet, depuis 2013 SOLUTEC fait le choix d'opter systématiquement pour des bâtiments accessibles en transports en communs (train, métro, tramways, bus de ville...) ou en mode de transports doux (marche, vélo...). Enfin SOLUTEC s'assure de la présence de place pour les vélos dans 100% des bâtiments.



Fin 2024, le siège social de l'entreprise déménage dans un nouveau bâtiment conservant l'ensemble des exigences de localisation de SOLUTEC tout en offrant à ses employés de nouveaux aménagements pour promouvoir la mobilité douce. En effet, ce bâtiment dispose de garages à vélo sécurisés, grillagés, avec accès par badge nominatif et vidéosurveillance. Ceci permettra d'encourager l'emploi du vélo pour venir au travail.

De plus, le nouveau bâtiment disposera de douches et de casiers privatifs, favorisant le confort et la sécurité des salariés utilisant cette méthode de transport.

Ce nouveau bâtiment disposera également de bornes de recharges pour les véhicules électriques, afin de favoriser l'utilisation de ces véhicules.

Train First

SOLUTEC possède un contrat PRO SNCF et impose à ses salariés l'utilisation du train pour tous les déplacements <2h30. SOLUTEC permet aux collaborateurs qui ont des déplacements fréquents d'obtenir une avance permanente sur frais afin de limiter l'impact sur leur budget.

Véhicule de fonction / Flotte

Les activités commerciales de SOLUTEC seraient facilitées avec un véhicule à disposition des équipes commerciales. SOLUTEC a fait le choix pour des considérations environnementales, de ne pas mettre en place de véhicules de fonction, de flotte ou de voiture de location. En 2023, **86% de tous les salariés de SOLUTEC utilisent les transports en commun pour se rendre au travail**.

PROJET

Chaque année depuis 2015

PROJET

Chaque année depuis 2014

Depuis sa création, SOLUTEC prend également en compte l'éloignement du domicile lors de l'affectation des missions. Cela se concrétise par un dialogue systématique avec chaque collaborateur sur l'intérêt porté pour la mission. C'est notamment l'occasion de discuter de l'activité, de l'adéquation avec le projet professionnel du collaborateur, mais également de la facilité des trajets domicile-travail. Ces dialogues et concertations ont un impact en termes d'émission car les trajets trop longs ou trop compliqués sont souvent réalisés en voiture. Cette démarche a également un impact positif sur le bien-être au travail et par conséquent sur la santé des salariés.

86%

des salariés de SOLUTEC déclarent utiliser un mode de transport doux pour se rendre sur leur lieu de travail en 2023

L'ensemble des actions de ce plan mobilité, débuté en 2013, sont renouvelées chaque année. SOLUTEC s'était fixée pour objectif d'avoir plus de 80% de ses salariés qui utilisent les modes de transport doux en 2020. Ces actions ont permis d'aller plus loin et de dépasser l'objectif de 85% dès 2019.

5.5 REDUIRE LES DECHETS ET AMELIORER LE TRAITEMENT DES DECHETS

[GRI 306]

5.5.1 EQUIPEMENTS DURABLES

SOLUTEC met en œuvre une politique de consommation responsable ayant pour objectif l'allongement de la durée de vie des équipements achetés. Pour ce faire, SOLUTEC recherche en priorité des équipements réparables, durables et sobres énergétiquement et notamment avec un rapport performance/consommation énergétique intéressant. Ainsi, SOLUTEC s'appuie sur les équipements comportant les labels suivants :



Le label TCO indique que le processus de fabrication intègre des aspects environnementaux. Le matériel doit également répondre à des exigences d'économie d'énergie et d'émission d'ondes électromagnétiques. Le label inclut même certains critères sociaux (approvisionnement responsable en minéraux, Responsabilité Sociale de l'Entreprise, respect des conventions de l'OIT...).

Le label EPEAT concerne la consommation d'énergie, l'absence de substances dangereuses, la durée de vie du matériel, etc. Il y a trois niveaux pour le label :

- Bronze (seuls les critères obligatoires sont respectés) ;
- Silver (au moins 50% des critères optionnels sont respectés)
- Gold (au moins 75% des critères optionnels sont respectés)



Le label Ange Bleu indique que le produit est efficace d'un point de vue énergétique, qu'il ne contient pas certaines substances dangereuses et qu'il est conçu pour durer dans le temps.

On le trouve sur des ordinateurs et claviers, des téléphones mobiles, des centres de données, des serveurs, des écrans, des imprimantes et imprimantes multifonctions et des projecteurs.

Ce label certifie qu'au moins 80 % de l'énergie reçue par le bloc d'alimentation des ordinateurs en entrée est effectivement transmise à la machine.





L'écolabel Nordic Swan contribue à la réalisation de l'ODD 12 « Assurer des modes de consommation et de production durables ». Il vise à réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement. Cela garantit une production durable ainsi que le contrôle de la chaîne de valeur – et fournit à l'utilisateur final des produits durables.

Depuis 2011, SOLUTEC utilise majoritairement du papier recyclé FSC. Ce label certifie que le bois utilisé provient de forêts ou de plantations gérées de manière responsable et durable. FSC prend en compte des critères sociaux, économiques, écologiques et culturels.



5.5.2 OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES

SOLUTEC a initié sa démarche d'optimisation de la consommation de papier en 2012. Au fil des ans, SOLUTEC a mené différents projets choisis en fonction d'analyses sur les meilleurs leviers d'optimisation possible. SOLUTEC continue dans sa démarche aujourd'hui sur les derniers process papiers existants encore. SOLUTEC s'objective sur le « 0 papier » d'ici à 2030.

3,6 M

feuilles de papier ont été économisées
en 2023 grâce à la démarche
d'optimisation de SOLUTEC

Nous avons conscience que le papier est un des déchets majeurs de notre fonctionnement : l'ADEME estime la consommation annuelle de papier dans les entreprises entre 70 et 85kg par an et par salarié en France.



SOLUTEC s'engage également dans une démarche responsable de réduction de sa consommation de plastique à usage unique, avec un objectif 0 plastique pour les années à venir. Deux projets sont réalisés en parallèle :

0 Plastique (levier SOLUTEC)

En Janvier 2021, le gouvernement a interdit l'utilisation et la vente de plastique à usage unique. L'unique consommation de plastiques à usage unique de SOLUTEC est l'achat de gobelets en plastique fournis par le prestataire effectuant la maintenance des fontaines à eau. Depuis 2020, SOLUTEC a stoppé la commande de ces gobelets. Ils seront remplacés par des gobelets plus responsables à épuisement des stocks. SOLUTEC aura alors atteint le **0 déchet plastique** à usage unique parmi les consommations de l'entreprise.

PROJET

Terminé fin 2022 / 2023

0 Plastique (levier salariés)

Les salariés de l'entreprise ont également un rôle très important dans la consommation de plastique à usage unique, notamment en régulant leur utilisation de gobelets et leur consommation de plastique alimentaire lors des pauses repas. SOLUTEC sensibilise ses collaborateurs sur ces deux sujets afin de les aider à réduire leur consommation. SOLUTEC promeut également les services de traiteur responsables (emballages recyclables uniquement, livraison en vélo, ...). SOLUTEC souhaiterait atteindre cet objectif de 0 déchet plastique à usage unique dans les années qui viennent.

PROJET

Roadmap 2025

5.5.3 GESTION DURABLE DU MATERIEL INFORMATIQUE

SOLUTEC réalise une transition vers le digital qui permet ainsi la réduction de ses besoins en matériel. Sur le matériel indispensable, SOLUTEC applique une politique de réemploi et de réutilisation des équipements afin de limiter ses déchets et sa consommation.

Axe 1

REDUCTION DU BESOIN EN MATERIEL

0 Téléphone fixe physique

En 2022, SOLUTEC a lancé son projet de suppression de 100% du matériel de téléphone fixe non essentiel. La migration complète de Skype vers Teams permet de s'affranchir de ce matériel et des déchets qu'il génère dans la durée.

PROJET

Terminé en 2023



Moins de piles

Malgré la baisse de confort, SOLUTEC fait le choix de garder des casques filaires afin de limiter les déchets de piles liés à l'utilisation de matériel sans fil Bluetooth.

PROJET

En place depuis 2018

Virtualisation

SOLUTEC a virtualisé l'ensemble de son infrastructure, ce qui a permis de réduire au minimum le matériel nécessaire à l'activité et ainsi d'améliorer grandement notre production de déchets

PROJET

Terminé en 2021

Location des téléphones mobiles

SOLUTEC possède un contrat pour la gestion de sa flotte de téléphonie mobile. Les téléphones usagers sont ainsi retournés en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Location des télécopieurs

SOLUTEC possède un contrat avec Canon pour la gestion de ses télécopieurs. Canon entretient le matériel et s'occupe de son réemploi.

Axe 2

REEMPLOI DU MATERIEL

Axe 3

ALLONGER LA DUREE DE VIE DU MATERIEL & REPARER

Durée de vie minimum

Afin d'allonger la durée de vie d'utilisation, SOLUTEC met en place un nombre de 5 années minimum d'utilisation avant que les PC Portables ne soient éligibles à un renouvellement.

Prendre soin du matériel

Les protections choisies pour les téléphones portables permettent d'allonger leur durée de vie. SOLUTEC fournit une housse doublée d'un protège écran en verre trempé d'une épaisseur de 0,33mm. De plus, SOLUTEC fournit à chaque utilisateur de PC portable un sac à dos adapté permettant de prévenir la casse en cas de coup ou chute.

Kit de réparation

SOLUTEC met en place un système de réparation de son matériel avec l'utilisation de kits de pièces détachées. Exemples : changement du cuir d'oreilles des casques, changement des batteries, touches de clavier, barrettes de RAM, ...

5.5.4 GESTION DURABLE DU MOBILIER

SOLUTEC applique sa politique de gestion durable et de minimisation des déchets dans sa gestion du mobilier. Pour cela, SOLUTEC privilégie une sélection rigoureuse des mobiliers, leur utilisation au maximum, leur réemployabilité et leur recyclage.

Axe 1 CHOISIR RIGOREUSEMENT

SOLUTEC sélectionne des fournisseurs dont la Responsabilité Sociétale est excellente :

Le fournisseur de mobilier, avec qui SOLUTEC est en partenariat depuis des nombreuses années, assure la fourniture de meubles et de matériaux recyclables. Il réalise des études d'impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de vie de ses produits afin d'en tirer des axes constants d'amélioration. En sus, il s'est associé à une entreprise spécialisée dans le recyclage de l'environnement bureautique afin de proposer à ses clients, dont SOLUTEC, une solution responsable complète.

Le fournisseur de cloisons permettant à SOLUTEC de moduler les bureaux du bâtiment est sélectionné pour sa faculté à construire des cloisons en matériaux recyclés et son appétence à concevoir des cloisons sur-mesure afin de limiter les déchets.

Dans la logique de réemploi du matériel informatique appliquée par SOLUTEC, l'entreprise réutilise au maximum le mobilier. Le mobilier (chaises, bureaux, parois acoustiques...) et les cloisons amovibles sont systématiquement réemployés au maximum afin de limiter les coûts, mais également le nombre de déchets engendrés par du rachat anticipé ou du surplus de matériel. Une grande partie du mobilier de SOLUTEC a d'ailleurs été conservé malgré les déménagements de locaux de 2013 et 2018.

Axe 2

DEPLACER, REUTILISER,
REEMPLOYER

Axe 3 RECYCLER

Enfin, lorsqu'un meuble ou un équipement arrive en fin de vie et ne peut plus être utilisé au sein de l'entreprise (pour des raisons de vétusté ou de sécurité par exemple), SOLUTEC s'engage dans le recyclage ou la valorisation de ceux-ci. Pour cela, SOLUTEC fait appel à des fournisseurs externes dédiés (sociétés partenaires du fournisseur de matériel ou autre société).

5.5.5 RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS

Grâce à ces actions d'achats durables, d'optimisation de la consommation et de réemploi, SOLUTEC produit relativement peu de déchets. Dans la continuité de sa démarche environnementale avec objectif 0 émission de carbone, SOLUTEC opte pour le recyclage des déchets que l'entreprise n'a pas encore réussi à éliminer. Pour ce faire, SOLUTEC fait appel à une entreprise expérimentée dans le recyclage et la valorisation des déchets : ELISE.

SOLUTEC fait appel au fournisseur ELISE, entreprise du STPA (Secteur du Travail Protégé et Adapté), pour la réalisation des activités suivantes :

- collecte et traitement des déchets tertiaires (papiers, cartons),
- collecte et traitement des DEEE,
- collecte et traitement des gobelets des machines à café,
- collecte et traitement des métaux et du plastique,
- collecte et traitement des fournitures de bureaux usagées,
- tri, recyclage et destruction confidentielle de documents.

Ce fournisseur dispose des prix et récompenses suivantes :

Labels :

- › Lyon Ville Equitable et Durable
- › Natur'entreprise, Certi'nat

Lauréat :

- › Réseau Entreprendre Rhône (octobre 2011)
- › Challenge Mobilité Rhône-Alpes (juin 2012)
- › Trophée de l'Economie Solidaire du GEVIL (novembre 2012)
- › Trophée de l'ESS du Mag de Lyon, catégorie « Emploi » (décembre 2012)
- › Lauréat du Trophée du Développement Durable du Progrès, catégorie « Environnement » (avril 2013).

6 REPORTING ENVIRONNEMENTAL - PLAN DIRECTEUR 2

Basé sur la GRI - Global Reporting Initiative
GRI 302 – GRI 305 – GRI 306

		2021	2022	2023	OBJ 2025
CV1	% de l'effectif total qui a reçu une sensibilisation sur les questions environnementales	NC	100%	100%	> 90%
CV2	% de collaborateurs ayant accès aux bonnes pratiques et engagements environnementaux	NC	100%	100%	> 90%
GRI 302 - ENERGIE					
1Ci	Consommation totale d'électricité (en MWh) ⁽¹⁾	345,33	399,33	438,26	N/A
3A	Consommation moyenne en MWh par m ²	47,89	55,38	61,20	TBD
*S2	% de la surface des bâtiments SOLUTEC labellisée HPE / BREEAM	76%	76%	76%	>80%
*S3	% d'énergie renouvelable dans le mix-énergétique	12%	12%	10%	>20%
GRI 305 – EMISSIONS					
		2018	2022	2023	OBJ 2025
1A	Emissions SCOPE 1 émissions directes (tCO2) – évalués selon la méthode du bilan carbone	0	7	8	< 10
2A	Emissions SCOPE 2 émissions indirectes (tCO2) – évalués selon la méthode du bilan carbone	12	13	14	< 16
3A	Emissions SCOPE 3 autres émissions indirectes (tCO2) – évalués selon la méthode du bilan carbone	673	819	786	<770
*S1	Emissions totales de GES en tonnes équivalent (tCO2)	685	839	808	<806
*S2	Quantité de CO2 compensé (tCO2)	N/A	N/A	N/A	N/A
4A	Emission moyenne par salarié en tCO2	0,65	0,55	0,53	<=0,5
4A1	Emission moyenne SCOPE 1 par salarié en tCO2	0,00	0,01	0,01	<0,01
4A2	Emission moyenne SCOPE 2 par salarié en tCO2	0,01	0,01	0,01	<0,01
4A3	Emission moyenne SCOPE 3 par salarié en tCO2	0,63	0,54	0,51	<0,5
*S3	% salariés utilisant les transports en commun ou des modes de transport doux	85%	87%	86%	>80%
*S4	% des locaux situés à proximité de transports en communs	100%	100%	100%	100%
*S5	% de collaborateurs inclus dans le bilan GES réalisé	97%	100%	100%	100%
*S6	% de GES issus des déplacements domicile / travail	65%	39%	50%	N/A
*S7	% de GES issus des consommations d'énergie	29%	2%	2%	N/A
GRI 306 - DECHETS					
		2021	2022	2023	OBJ 2025
3A	Poids total des déchets générés, en tonnes métriques	NC	NC	NC	TBD
4A	Poids total des déchets non destinés à l'élimination, en tonnes métriques	NC	NC	NC	TBD
4C	Poids total des déchets non dangereux non destinés à l'élimination, en tonnes métriques	NC	NC	NC	TBD
*S1	Nombre de feuilles de papier économisées cette année via la dématérialisation des processus	2,9 M	3,6 M	3,7 M	> 4 M
5A	Poids total des déchets destinés à l'élimination, en tonnes métriques	NC	NC	NC	TBD
*S2	% de processus SOLUTEC dématérialisés	70%	75%	80%	> 85%
*S3	% d'établissements mettant en place le tri déchets	100%	100%	100%	100%
*S4	% d'établissements concernés par la digitalisation des process	100%	100%	100%	100%
*S5	Nombre d'année minimum d'utilisation des PC Portables avant leur éligibilité à un renouvellement	6	5	5	> 3
*S6	% déchets détournés de la mise en décharge (p. ex. valorisation, des recyclage, réemploi)	NC	NC	NC	TBD

(1) Uniquement les établissements de Paris et Lyon (85% des salariés de SOLUTEC)

Plan directeur RSE 3

7 CONSTRUIRE de façon éthique avec des partenariats responsables

7.1 PRINCIPES GENERAUX DU PLAN DIRECTEUR 3

C'est à travers une gouvernance exemplaire depuis sa création que SOLUTEC développe un modèle économique responsable. SOLUTEC met ainsi en place des exigences identiques sur l'ensemble de ses établissements.

SOLUTEC s'engage pour la création d'emplois durables dans un environnement sain et sûr et construit une politique de consommation responsable. SOLUTEC s'engage dans la lutte contre la corruption et pour construire avec ses fournisseurs et clients des partenariats fiables et transparents.

ETHIQUE DES AFFAIRES

SECURITE DE L'INFORMATION

PARTENARIATS LOCAUX ET INCLUSIFS

Achats responsables
Partenariats avec des STPA
Souveraineté du numérique



Pour en savoir plus sur les engagements RSE de SOLUTEC pour construire et préserver des partenariats durables :

- La charte RSE de SOLUTEC est disponible sur le site internet,
- La politique de lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles est disponible sur le site internet,
- La charte Achats Responsables est disponible sur le site de SOLUTEC,
- La charte éthique des affaires est disponible sur le site de SOLUTEC,
- Le dispositif de signalement, procédure d'alerte accessible à tous les salariés et parties prenantes de l'entreprise, est disponible sur l'intranet et dans le dossier d'accueil des salariés. Elle permet à chaque partie prenante de lancer une alerte en toute confidentialité.

7.2 ETHIQUE DES AFFAIRES

[GRI 2-11] [GRI 2-15] [GRI 205] [GRI 206] [GRI 415]

La conduite des affaires de SOLUTEC est mise en œuvre de manière à favoriser la loyauté des pratiques. SOLUTEC mène cette activité selon les principes d'intégrité et de transparence selon les exigences suivantes :

SOLUTEC suit les conseils de l'Agence Française Anticorruption (AFA) afin de prévenir les risques dans l'organisation et s'assure de :

- Maintenir une cohérence des actions mises en œuvre,
- Réaliser des contrôles internes (depuis 1991),
- Encadrer strictement les pratiques de dons/repas offerts/autres cadeaux de quelque nature que ce soit dans le cadre des activités commerciales et de la relation client (depuis 2019). A titre d'exemple, SOLUTEC a une tolérance 0 en matière d'acceptation des cadeaux de ses fournisseurs et les retourne systématiquement,
- Améliorer son approche et mettre en place un dispositif d'alerte éthique interne avec le suivi d'indicateurs dédiés (depuis 2021).



CORRUPTION :
TOLÉRANCE 0

SOLUTEC a dépassé les 100M€ de chiffre d'affaires fin 2023, les chantiers suivants ont donc été lancés en cohérence avec la loi Sapin II avec un déploiement prévu début 2025 au sein de tous les sites de SOLUTEC :

- Réaliser une cartographie des risques identifiés de corruption,
- Evaluer ses fournisseurs en fonction de leur démarche RSE et de la cartographie des risques identifiés de corruption,
- Définir un code de conduite définissant toutes les pratiques à proscrire car considérées comme étant de la corruption ou du trafic d'influence (en cours de finalisation à fin 2024),
- Mettre en place un dispositif d'alerte interne pour recueillir tout signalement relatif aux pratiques de corruption telles que décrites dans le code de conduite,
- Créer un régime disciplinaire pour toute violation du code de conduite,
- Déployer un programme de formation interne et de sensibilisation des équipes concernés par les risques de corruption,
- Mettre en place des procédures de contrôles comptables,
- Élaborer un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Chaque virement est contrôlé en interne par une double validation hiérarchique afin de prévenir toute forme de fraude.

SOLUTEC va plus loin et met en place une transparence complète sur les remboursements des frais à ses équipes. En effet, il n'y a pas d'enveloppe de frais ou de carte bancaire professionnelle, toutes les dépenses sont notées dans des notes de frais et validées à deux niveaux hiérarchiques.



**LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LE
BLANCHIMENT D'ARGENT ET LES
PRATIQUES
ANTICONCURRENTIELLES**



LUTTE CONTRE LE DELIT DE MARCHANDAGE

Les réglementations liées au délit de marchandage font l'objet de formations auprès des acteurs concernés avec possibilité de re-visionnage en VoD. En particulier, SOLUTEC met en place le socle de règles suivantes :

- Création de dossiers de compétences anonymisés pour chaque consultant
- Transparence sur les conditions contractuelles
- Matériel SOLUTEC utilisé si possible lors des missions
- SOLUTEC supervise les conditions de travail

SOLUTEC partage à ses collaborateurs, dans leurs dossiers d'accueil et sur le wiki, les bonnes pratiques à respecter au sein de l'entreprise en matière d'éthique des affaires. Cela se traduit par la mise à disposition de la politique de lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles ainsi que la charte éthique des affaires (disponibles également sur le site de SOLUTEC).



SENSIBILISATION ET COMMUNICATION



LITIGES

SOLUTEC met en place une gestion saine et sereine avec ses fournisseurs. Cet objectif se matérialise par un objectif de **0 litige**.

Vue comme un résultat, la bonne gouvernance découle de l'application des principes d'éthique et de transparence. Ainsi, afin d'accroître sa transparence, SOLUTEC promeut une gouvernance avec les principes ci-dessous :

- Indiquer le rôle et la composition du comité d'entreprise
- Afficher les relations avec les actionnaires et la direction
- Partager les résultats de l'entreprise
- Fournir sur simple demande nos chartes et politiques
- Partager le suivi de nos indicateurs RSE à nos clients



PRINCIPES DE TRANSPARENCE



CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

SOLUTEC s'engage à respecter la confidentialité des informations de ses collaborateurs, clients et fournisseurs, ainsi que la propriété intellectuelle de ces mêmes interlocuteurs. Pour ce faire, SOLUTEC ne conserve que le minimum nécessaire d'informations personnelles de ses équipes et suit les réglementations RGPD ainsi que les réglementations liées aux droits de chacun (propriété intellectuelle, droit à l'image etc.). SOLUTEC intègre également dans ses process des garanties de confidentialité vis-à-vis de ses clients et de ses salariés.

SOLUTEC a mis en place un dispositif de signalement pour 100% de ses établissements afin de permettre à toute personne de lancer une alerte en toute confidentialité sur des sujets liés à l'éthique des affaires (corruption, finance, conflits d'intérêt, ...). SOLUTEC ne compte aucun signalement effectué via ce dispositif à ce jour.

Ce dispositif de signalement est accessible à l'adresse signalement@solutec.fr. La présence de ce canal est notifiée à tous les salariés de SOLUTEC dès leur arrivée au sein de l'entreprise.



PROCEDURE DE SIGNALEMENTS



SECURITE DE L'INFORMATION

SOLUTEC s'est mise en conformité avec la norme internationale ISO 27002 sur la préservation de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

De plus, SOLUTEC met en œuvre un ensemble de pratiques assurant la sécurité de l'information :

- Signature systématique d'une clause de confidentialité dans les contrats
- Signature systématique de la charte sécurité informatique de SOLUTEC

Partage de bonnes pratiques de sécurité de l'information et de sécurité du SI à l'ensemble des parties prenantes

SOLUTEC est une société indépendante et à ce jour conserve sa neutralité en n'appartenant à aucun groupe tiers :

▪ SOLUTEC n'est pas cotée en bourse et la holding SOLUTEC ne possède aucune action dans d'autres entreprises.

▪ SOLUTEC veille à ce que tous ses collaborateurs adhèrent et respectent une déontologie professionnelle mise en place par SOLUTEC et le client. Cet engagement pris dès la signature du contrat de travail vise à protéger le client, SOLUTEC et le collaborateur en mission afin d'être un guide sur comment gérer les intérêts en concurrence afin de s'acquitter de la tâche à accomplir avec neutralité et impartialité.

▪ Engagement de non-cumul des emplois inscrit dans l'article 3 du contrat de travail : « Le collaborateur en mission devra se consacrer entièrement à l'exercice de ses fonctions et ne pourra, sans l'accord préalable de la Direction, avoir une autre occupation professionnelle. »

▪ SOLUTEC veille à ce que ses salariés évitent toute situation de conflit entre les intérêts de SOLUTEC et leurs intérêts personnels ou ceux de leurs proches.

▪ Engagement d'exclusivité de contrat de nos consultants inscrit dans Article 10 du contrat de travail : [Le collaborateur en mission] « déclare formellement, n'être lié à aucune entreprise et avoir quitté son emploi précédent libre de tout engagement, toute fausse déclaration sur ce point l'exposant à des dommages et intérêts en vertu de l'article L1237-3 du Code du travail. »

Ces choix permettent à SOLUTEC une complète liberté dans la prise des décisions stratégiques, y compris en termes de RSE, car elle n'est pas influencée par des décisions actionnariales.



CONFLITS D'INTERET



PRATIQUE ANTI-CONCURRENTIELLE

SOLUTEC s'engage à connaître et à respecter toute règle applicable en matière de concurrence, et à ne mettre en œuvre aucune pratique anticoncurrentielle. SOLUTEC détermine son comportement et sa politique commerciale sur le marché, afin de maintenir une concurrence saine entre tous les acteurs.

SOLUTEC veille à ce que chaque collaborateur s'abstienne de tout comportement susceptible d'être considéré comme une pratique anticoncurrentielle sur la mission sur laquelle il opère.

La sensibilisation des salariés SOLUTEC à ces éléments d'éthique des affaires est réalisée lors de leur intégration dans l'entreprise : les chartes et politiques liées sont incluses dans leur dossier d'accueil et disponibles en libre accès pour tous les salariés.

7.3 SECURITE DE L'INFORMATION

[GRI 418]

SOLUTEC a mis en place en 2023 un pôle cybersécurité en charge de la sécurité de l'information pour permettre à SOLUTEC de mettre en place 3 piliers : **SE PREPARER**, **RÉAGIR** et **SE RELEVER**.

NORME DE SÉCURITÉ ISO 27002

Pour ce faire, cette équipe met notamment en place la norme internationale ISO 27002 sur la préservation de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

Ces mesures protègent les données de SOLUTEC et des tiers contre un accès non-autorisé ou une divulgation d'informations.

Voici quelques exemples de points mis en œuvre par l'équipe cybersécurité de SOLUTEC :

EVALUATION DES RISQUES	SOLUTEC réalise une évaluation des risques liés à la sécurité de l'information
PARTAGE DE BONNES PRATIQUES	Le pôle cybersécurité est responsable du partage de bonnes pratiques de sécurité de l'information et de sécurité du SI à l'ensemble des parties prenantes
PROCÉDURE DE RÉPONSE AUX INCIDENTS	Le pôle cybersécurité traite chaque incident de sécurité et peut mobiliser les autres services de la DSI en fonction des besoins pour faire cesser l'incident au plus vite, protéger les données et le SI, puis mettre en place des correctifs pérennes pour éviter que l'incident se renouvelle.
PROTECTION DES DONNÉES SOLUTEC ET DES TIERS	La gestion des droits des comptes internes est automatisée selon le service d'appartenance et le profil de poste occupé (ajout + suppression). SOLUTEC met également en place des droits spécifiques qui peuvent être donnés à un utilisateur sur une ressource de façon manuelle qui viennent en complément des droits liés à son profil, mais qui sont supprimés lorsque le profil change.
ZONES RÉSEAUX SÉPARÉES	SOLUTEC met en place une architecture avec plusieurs SI séparés de façon à avoir des zones de sécurité homogènes. Ces SI bénéficient des différentes solutions de sécurité moderne faisant partie des bonnes pratiques en la matière (deux lignes de FW, firewalls applicatifs, SIEM, EDR, anti-virus, ...)
FORMATIONS POUR LES SALARIÉS	SOLUTEC a réalisé une formation obligatoire pour 100% de ses salariés sur la sensibilisation aux bonnes pratiques de cybersécurité via une plateforme de e-learning avec certification.

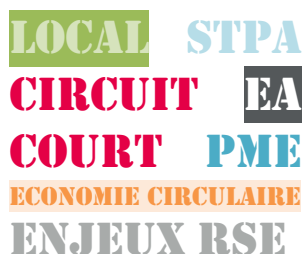
7.4 PARTENARIAT LOCAUX ET INCLUSIFS

[GRI 204] [GRI 308] [GRI 414]

7.4.1 ACHATS RESPONSABLES

SOLUTEC construit sa politique d'achats responsables et ses indicateurs associés en accord avec le Pacte Mondial des Nations Unies et les principes de l'ObsAR – Observatoire des Achats Responsables. L'objectif est de construire des relations durables de confiance dans une optique de partenariat, aussi bien avec ses clients que ses fournisseurs. L'amélioration continue de chacune des parties sur ces thématiques est le cœur d'une relation long terme.

SOLUTEC s'inspire également de la norme ISO 20400 dans la construction de sa démarche d'évaluation des fournisseurs (prise en compte des stratégies RSE des fournisseurs dans les décisions d'achats).



SOLUTEC promeut la proximité géographique dans ses activités : SOLUTEC limite les missions de ses collaborateurs à proximité de ses 5 établissements à Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux et Toulouse. SOLUTEC répercute ainsi cette valeur qui lui tient à cœur dans sa démarche d'achats et favorise notamment les partenariats avec des fournisseurs locaux. SOLUTEC cible également ses fournisseurs selon les thématiques et les principes qui lui tiennent à cœur.

SOLUTEC cherche à collaborer avec des fournisseurs responsables et soucieux de leurs engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ainsi, SOLUTEC définit dans sa Charte Achats Responsables, [disponible sur le site internet](#), les indicateurs et objectifs quantitatifs définis pour cette évaluation des fournisseurs. SOLUTEC identifie également sa politique de gestion des sous-traitants dans une charte dédiée, disponible sur simple demande.

Exemple de partenariat avec le STPA :



SOLUTEC travaille avec l'entreprise adaptée ELISE, pour la réalisation des activités suivantes :

- collecte et traitement des déchets tertiaires (papiers, cartons),
- collecte et traitement des DEEE,
- collecte et traitement des biodéchets ainsi que des gobelets des machines à café,
- collecte et traitement des métaux et du plastique,
- collecte et traitement des fournitures de bureaux usagées,
- tri, recyclage et destruction confidentielle de documents.

SOLUTEC va lancer début 2025 un audit de ses fournisseurs sur leurs pratiques RSE, afin de vérifier que les fournisseurs de SOLUTEC sont alignés avec la stratégie et les pratiques RSE de SOLUTEC.

Notamment, SOLUTEC valorise l'égalité Femmes-Hommes, les initiatives de réduction des émissions de GES, les partenariats avec les fournisseurs installés en France, le développement de partenariats locaux, ainsi que le respect strict des lois et réglementations en vigueur.

7.4.2 PARTENARIATS AVEC DES STPA

SOLUTEC favorise l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi avec l'insertion d'une clause contractuelle avec les clients intéressés. Cette clause oblige SOLUTEC à réserver une part des sollicitations de ses clients (ou du temps total de travail nécessaire à l'exécution d'un marché), à une action d'insertion. Les actions d'insertion peuvent être réalisées en faisant travailler ces personnes en CDI ou via de la sous-traitance d'une ESN partenaire du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

Par exemple, SOLUTEC est en partenariat avec les ESN du secteur du travail protégé et adapté (STPA) suivantes :

- **ATIMIC créée en 2012**

ATIMIC possède 4 pôles de compétences : Support utilisateur, Développement, Test et recette, Gestion de données.
Lyon, Paris, Toulouse, Bordeaux, Orléans



- **ARCESI créée en 2016**

Membre de la Communauté Lucie, adhérent à l'INR (Institut du Numérique Responsable) et en cours de labellisation Numérique Responsable
Lyon, Paris, Pays de la Loire, Hauts de France, Occitanie



7.4.3 SOUVERAINETE DU NUMERIQUE

SOLUTEC est une entreprise française disposant de 6 établissements à Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Lille. La volonté de l'entreprise est de favoriser les partenariats régionaux. En effet, SOLUTEC travaille avec des clients situés à proximité directe de ces établissements. De plus, afin de garantir une souveraineté du numérique, SOLUTEC, s'appuie sur les points suivants :

- Sélection de fournisseurs français, notamment pour l'impression des badges de sécurité de l'entreprise
- Sélection de partenaires français dans le cadre des activités de Services du Numérique (ex : hébergement effectué par SynAApps, partenaire Lyonnais, dans le cadre d'une prestation d'infogérance).
- Participation aux journées de la sécurité

SOLUTEC est consciente des enjeux liés à la cyber-souveraineté et les applique au quotidien dans ses choix de partenaires, fournisseurs, clients et dans ses activités.

7.5 RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

[GRI 2-6] [GRI 2-29]

SOLUTEC a identifié différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit dans le cadre de sa démarche RSE :

Parties prenantes internes

- Employés
- Service recrutement
- Service commercial
- DSI
- Service administratif et juridique

Parties prenantes externes

- Clients
- Sous-traitants
- Fournisseurs
- Administrations non-gouvernemental

Dans le cadre de sa démarche RSE, SOLUTEC assure une communication régulière avec les parties prenantes internes, sur :

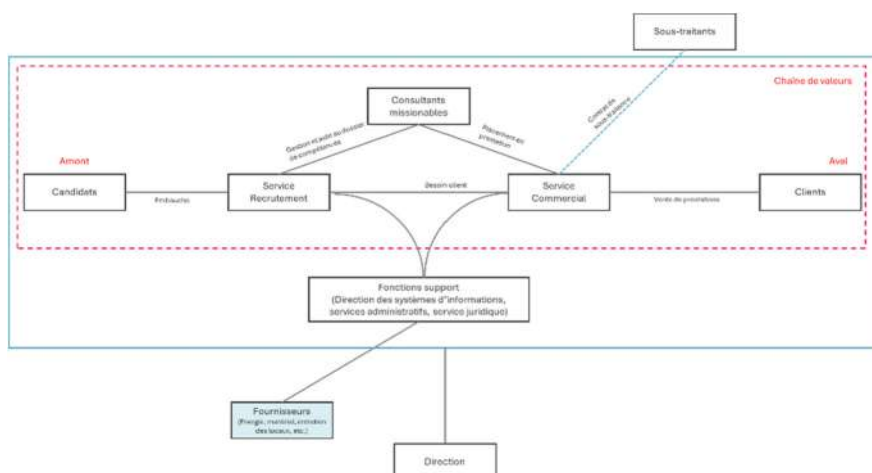
- Les engagements RSE de SOLUTEC,
- Les lignes directrices guidant les politiques RSE de SOLUTEC,
- Les politiques de SOLUTEC relatives à la prise en compte de l'ensemble des enjeux RSE pertinents,
- Les mesures liées à la RSE que SOLUTEC met en place au sein de son organisation,
- Les résultats obtenus par SOLUTEC en matière de RSE.

Cette communication interne a pour but d'engager l'ensemble des salariés de SOLUTEC dans sa démarche RSE afin que son action soit globale et cohérente à tous les niveaux hiérarchiques.

SOLUTEC s'engage également avec ses parties prenantes externes afin d'assurer un engagement mutuel significatif en matière de RSE. L'objectif global de la démarche d'implication des parties prenantes externes de SOLUTEC au sein de sa démarche RSE est qu'elles adhèrent à nos principes et à nos valeurs RSE pour contribuer à un monde plus durable et plus responsable. Ainsi, l'implication de la quasi-totalité de nos clients dans une démarche RSE permet à nos consultants d'évoluer en prestation dans un cadre garantissant le respect de l'éthique, des droits humains fondamentaux.

L'implication de nos fournisseurs et de nos sous-traitants dans notre démarche RSE permet également à SOLUTEC de s'assurer que ses exigences de durabilité au sein de ses activités se retrouvent au sein de sa chaîne d'approvisionnement, assurant ainsi des prestations de service durables et responsables de bout en bout.

Vous trouverez ci-dessous notre chaîne de valeur :



8 REPORTING PRATIQUES ETHIQUES ET RESPONSABLES – PLAN DIRECTEUR 3

Basé sur la GRI - Global Reporting Initiative
GRI 204 – GRI 205 – GRI 206 – GRI 308 – GRI 410 – GRI 414 – GRI 418

	2021	2022	2023	OBJ 2025
GRI 204 - PRATIQUES D'ACHATS				
1A1 % du budget achats de fourniture de bureau dépensé avec des fournisseurs installés en France	99%	99%	99%	> 99%
1A2 % du budget achats de fourniture de bureau dépensé auprès de PME	37%	43%	39%	> 30%
1A3 % d'achats pour l'entretien des locaux, les fournitures et services administratifs auprès des entreprises adaptées	NC	79%	78%	70%
*S1 Nombre de partenariats avec le STPA	4	3	5	>= 5
*S2 Délai moyen des règlements de nos fournisseurs (en jours)	30	30	30	30
*S3 Nombre de litiges en cours	0	0	0	0
GRI 205 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
	2021	2022	2023	OBJ 2025
1A Nombre total de sites évalués en termes de risque lié à la corruption	NC	NC	NC	5
*S1 % de sites dans lesquels une évaluation interne des risques de corruption a été menée	NC	NC	NC	100%
2A % de membres de la gouvernance auxquels ont été communiquées les politiques de lutte contre la corruption	100%	100%	100%	100%
2B % de salariés qui ont accès aux politiques et procédures de lutte contre la corruption ⁽¹⁾	100%	100%	100%	100%
2C % de fournisseurs & clients ayant accès aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	100%	100%	100%	100%
2D % de membres de l'organe de gouvernance sensibilisés à la lutte contre la corruption	NC	NC	100%	90%
2E % d'employés ayant été formés à la lutte contre la corruption ⁽²⁾	NC	NC	NC	90%
3A Nombre total de cas avérés de corruption	0	0	0	0
*S2 Nombre de signalements concernant l'« éthique des affaires »	0	0	0	0
*S3 % de signalements concernant l'« éthique des affaires » pris en compte	100%	100%	100%	100%
*S4 % d'employé formés annuellement sur des questions d'éthique des affaires	NC	20%	20%	80%
*S5 % du total des sites disposants d'une certification d'éthique comme ISO 27 001 ou 37 001	NC	NC	0%	TBD
*S6 % du total des sites évalués ou audités en interne sur une question spécifique d'éthique des affaires	NC	NC	0%	TBD
*S7 Nombre d'amendes réglementaires, d'accords, de divulgations volontaires liées à la lutte contre la corruption	0	0	0	0
*S8 % de tous les sites pour lesquels une vérification interne ou une évaluation des risques en matière d'éthique à été réalisés	NC	NC	0	TBD
GRI 206 – PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES				
	2021	2022	2023	OBJ 2025
1A Nombre total de cas avérés pour lesquels des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption	0	0	0	0
1B Nombre d'actions en justice publiques relatives à la corruption, intentées contre l'organisation ou ses employés qui ont fait l'objet d'une sanction	0	0	0	0
*S1 Nombre de litiges liés à la corruption, identifiés avec les clients	0	0	0	0
*S2 % d'employés ayant été formés contre les pratiques anticoncurrentielles ⁽³⁾	NC	NC	NC	0
*S3 % de partenaires commerciaux à risques couverts par un processus de diligence raisonnable concernant la corruption ou la sécurité de l'information	NC	NC	0	TBD
GRI 308 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS ⁽⁴⁾				
	2021	2022	2023	OBJ 2025
1 % de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	NC	NC	NC	>60%
2A Nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts environnementaux	NC	NC	NC	>2
2B Nombre de fournisseurs ayant été évalué avec un score environnemental insuffisant	NC	NC	NC	TBD
2D % de fournisseurs auxquels des améliorations ont été demandées à la suite d'une évaluation environnementale	NC	NC	NC	TBD
2E % de fournisseurs avec lesquels les relations ont été résiliées à la suite d'une évaluation environnementale	NC	NC	NC	TBD
*S1 % de fournisseurs ayant une démarche environnementale visant à limiter ou à réduire les impacts environnementaux de ses activités, services, ...	NC	NC	NC	>20%
*S2 % de fournisseurs ayant des clauses environnementales dans leurs contrats	NC	NC	NC	>20%

	2021	2022	2023	OBJ 2025
GRI 414 – EVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS⁽⁴⁾				
1A	% de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères sociaux			
	NC	NC	0	>60%
2A	Nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts sociaux			
	NC	NC	0	>2
2B	Nombre de fournisseurs ayant été évalué avec un score social insuffisant			
	NC	NC	0	N/A
*S1	% de fournisseurs ayant fourni leur contact RSE			
	NC	NC	NC	>50%
*S2	% de fournisseurs ayant une politique ou des exigences sociales envers leurs fournisseurs			
	NC	NC	NC	>20%
*S3	% de fournisseurs menant des actions dans le domaine du handicap, de l'égalité professionnelle et du harcèlement			
	NC	NC	NC	>20%
*S5	% de fournisseurs ayant fait l'objet d'un audit RSE			
	NC	NC	NC	>10%
*S6	% de fournisseurs qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies			
	NC	NC	NC	>20%
*S7	% de fournisseurs ayant eu un index égalité professionnelle > 85/100			
	NC	NC	NC	>50%
*S8	% de fournisseurs ciblés ayant lue et acceptée la charte AR de SOLUTEC			
	NC	NC	NC	>50%
*S9	% de fournisseurs avec des contrats contenant des clauses sur les exigences en matière d'environnement, de travail et de droits humains			
	NC	NC	NC	>20%
GRI 415 – POLITIQUES PUBLIQUES				
1A	Contributions politiques (financière ou en nature) distribuées, en kiloeuros (k€)			
	NC	NC	0	0
GRI 418 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES DES CLIENTS				
1Ai	Nombre total de plaintes fondées, provenant de parties prenantes externes , concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients.			
	NC	0	0	0
1Aii	Nombre total de plaintes fondées, provenant d'autorités de régulation , concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients.			
	NC	0	0	0
*S1	Nombre d'incidents liés à la sécurité de l'information			
	NC	0	0	0
*S2	% du SI SOLUTEC qui respecte la norme ISO 27002			
	NC	0%	20%	100%

(1) Couverture cible : Employés responsables des achats, des actions administratives, de la comptabilité, des actions commerciales.

(2) Couverture cible : Employés responsables des achats, des actions administratives, de la comptabilité, des actions commerciales.

(3) Couverture cible : Employés responsables des actions commerciales.

(4) Ces catégories sont liées à la mise en place de **la démarche Achats Responsables de SOLUTEC** : la première évaluation est prévue pour 2025 sur les données 2024.

9 INDEX DE CONTENU DE LA NORME GRI

Vous trouverez ci-dessous la table de correspondance entre les catégories GRI et les différentes partie du Rapport RSE.

Déclaration d'utilisation	SOLUTEC a utilisé les standards GRI pour effectuer son reporting RSE pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.
Utilisation de GRI 1	GRI 1 : Fondation 2021 – Universal Standards 2021 : in accordance with
Normes Sectorielles GRI applicables	Aucune

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
Informations générales					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	1.1 Présentation générale – page 3 2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-4 Reformulations d'informations	2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-5 Assurance externe	2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.1 Présentation générale - page 3 7.5 Relation avec les parties prenantes - page 52			
	2-7 Employés	1.3.1 Employés - page 5			
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	1.3.1 Employés - page 5			
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	#N/A	Toute la catégorie	Sans objet	L'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC est dirigé par le président-fondateur. SOLUTEC n'est pas coté en bourse.
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9 7.2 Ethique des affaires - pages 46-49			
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la gestion des impacts	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9 2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	#N/A	Toute la catégorie	Sans objet	L'organe de gouvernance le plus élevé de SOLUTEC ne délègue pas la responsabilité de la gestion des impacts de SOLUTEC à d'autres cadres supérieurs.
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9 2.5 Principes de Reporting RSE - pages 19-20			
	2-15 Conflits d'intérêt	7.2 Ethique des affaires - pages 46-49			
	2-16 Communication des préoccupations majeures	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-18 Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC ne réalise pas d'évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé sur la gestion du Développement durable
	2-19 Politiques de rémunération	N/A	Toute la catégorie	Contraintes de confidentialité	SOLUTEC ne souhaite pas communiquer sur ce sujet
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	N/A	Toute la catégorie	Contraintes de confidentialité	SOLUTEC ne souhaite pas communiquer sur ce sujet
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	N/A	Toute la catégorie	Contraintes de confidentialité	SOLUTEC ne souhaite pas communiquer sur ce sujet
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.2 Le mot du président - page 4			
	2-23 Engagements politiques	2.2 Nos engagements en matière de RSE - pages 9-11			
	2-24 Intégration des engagements politiques	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	1.3.2 Conformité aux lois et réglementations - page 5			
	2-28 Adhésions à des associations	2.2 Nos engagements en matière de RSE - pages 9-11			
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	7.5 Relation avec les parties prenantes - page 52			
	2-30 Négociations collectives	1.3.1 Employés - page 5			

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
Thèmes pertinents					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
	3-2 Liste des thèmes pertinents	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
Biodiversité					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne collecte actuellement pas de données sur la biodiversité. Dans le cadre de la stratégie RSE 2025-2030, une réflexion va être menée sur l'intégration du thème Biodiversité au reporting RSE de SOLUTEC.
GRI 101 : Biodiversité 2024	101-1 Politiques visant à arrêter et inverser la perte de biodiversité	N/A			
	101-2 Gestion des impacts sur la biodiversité	N/A			
	101-3 Accès et partage des avantages	N/A			
	101-4 Identification des impacts sur la biodiversité	N/A			
	101-5 Site qui ont des impacts sur la biodiversité	N/A			
	101-6 Facteurs directs de perte de biodiversité	N/A			
	101-7 Changements dans l'état de la biodiversité	N/A			
	101-8 Services écosystémiques	N/A			
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	N/A		Sans objet	GRI 304 : Biodiversité 2016 sera remplacé en 2024 par GRI 101 : Biodiversité 2024
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité				
	304-3 Habitats protégés ou restaurés				
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans les zones affectées par les opérations				
Performance économique					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.1 Gouvernance RSE - pages 7-9			
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	1.3.3 Performance économique - page 6	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne collecte actuellement pas de données sur ces sujets. Dans le cadre de la stratégie RSE 2025-2030, une réflexion va être menée sur l'intégration de ces thèmes au reporting RSE de SOLUTEC.
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	N/A			
	201-3 Obligations liées au régime à prestation déterminées et autres régimes de retraite	N/A			
	201-4 Aide financière publique	N/A			
Présence sur le marché					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1 Ratio entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	3.3 Qualité de vie au travail - pages 23-25 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31	1b : Ratio d'augmentation	Contraintes de confidentialité	SOLUTEC considère cet élément comme sensible et ne souhaite pas le publier
	202-2 Part de cadre supérieurs recrutés dans la communauté locale	N/A	Toute la catégorie	Interdictions légales	Les statistiques selon l'origine géographique sont interdites en France.
Impacts économiques indirects					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne collecte actuellement pas de données sur ce sujet.
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures locales et mécénat	N/A			
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	N/A			
Pratiques d'achats					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	7.4 Partenariats Locaux et Inclusifs - pages 50-51 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			
Lutte contre la corruption					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	7.2 Ethique des affaires - pages 46-49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	7.2 Ethique des affaires - pages 46-49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	7.2 Ethique des affaires - pages 46-49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			
Comportement anti-concurrentiel					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 206 : Comportement anti-concurrentiel 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anti-concurrentiel et les pratiques antitrust	7.2 Ethique des Affaires - pages 46-49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			
Fiscalité					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne dispose pas de données complètes sur le sujet. Dans le cadre de la stratégie RSE 2025-2030, une réflexion va être menée sur l'intégration de ces thèmes au reporting RSE de SOLUTEC.
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	N/A			
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	N/A			
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	N/A			
	207-4 Reporting pays par pays	N/A			
Matières					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC ne consomme pas de matières premières dans le cadre de son activité
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	N/A			
	301-2 Matières recyclées utilisées	N/A			
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	N/A			
Energie					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.2 Politique Environnementale - pages 14-15			
GRI 302 : Energie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.2.2 Limiter notre consommation énergétique – page 34 5.3 Améliorer l'efficacité énergétique - pages 35-36 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne dispose pas de donnée complètes sur le sujet. Dans le cadre de sa roadmap RSE 2025-2030, une réflexion est en cours sur le sujet d'intégrer à partir de 2025 les données sur la consommation énergétique en dehors de l'organisation.
	302-3 Intensité énergétique	5.2.2 Limiter notre consommation énergétique – page 34 5.3 Améliorer l'efficacité énergétique - pages 35-36 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne dispose pas de données sur le sujet.
	302-5 Réductions des besoins énergétiques des produits et des services	N/A			
	Eau et effluents				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne dispose pas de données complètes sur le sujet. Dans le cadre de la roadmap 2025-2030, SOLUTEC mène actuellement une réflexion sur l'opportunité d'intégrer ce thème à son reporting RSE dans les prochaines années.
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	N/A			
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	N/A			
	303-3 Prélèvement d'eau	N/A			
	303-4 Rejet d'eau	N/A			
	303-5 Consommation d'eau	N/A			
Emissions					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.2 Politique Environnementale - pages 14-15			
GRI 305 : Emissions 2016	305-1 Emissions directes de GES (Scope 1)	5.2.1 Suivi des émissions GES - pages 33-34 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			
	305-2 Emissions indirectes de GES (Scope 2)	5.2.1 Suivi des émissions GES - pages 33-34 5.3 Améliorer l'efficacité énergétique - pages 35-36 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	5.2.1 Suivi des émissions GES - pages 33-34 5.4 Développer le transport durable - pages 37-38 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
GRI 305 : Emissions 2016	305-4 Intensité des émissions de GES	5.2.1 Suivi des émissions GES - pages 33-34 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44			
	305-5 Réduction des émissions de GES	N/A	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne réalise pas de collecte de données à ce sujet. Dans le cadre de la stratégie RSE 2025-2030, l'intégration de ces données est prévue à partir de 2025.
	305-6 Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC n'émet pas de substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre de son activité
	305-7 Emissions d'oxyde d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx), et autres émissions atmosphériques significatives	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC n'émet pas d'oxyde d'azote ni d'oxydes de soufre dans le cadre de son activité.
Déchets					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.2 Politique Environnementale - pages 14-15			
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	5.5 Réduire les déchets et améliorer le traitement des déchets - pages 38-43 6. Reporting Environnemental - Plan Directeur 2 - page 44	Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC a récemment changé de prestataire de collecte de déchets : ainsi nous n'avons pas de données fiables relatives à l'année 2023. Les données relatives à l'année 2024 seront publiées dans le prochain Bilan RSE.
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC a récemment changé de prestataire de collecte de déchets : ainsi nous n'avons pas de données fiables relatives à l'année 2023. Les données relatives à l'année 2024 seront publiées dans le prochain Bilan RSE.
	306-3 Déchets générés		Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC a récemment changé de prestataire de collecte de déchets : ainsi nous n'avons pas de données fiables relatives à l'année 2023. Les données relatives à l'année 2024 seront publiées dans le prochain Bilan RSE.
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination		Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC a récemment changé de prestataire de collecte de déchets : ainsi nous n'avons pas de données fiables relatives à l'année 2023. Les données relatives à l'année 2024 seront publiées dans le prochain Bilan RSE.
	306-5 Déchets destinés à l'élimination		Toute la catégorie	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC a récemment changé de prestataire de collecte de déchets : ainsi nous n'avons pas de données fiables relatives à l'année 2023. Les données relatives à l'année 2024 seront publiées dans le prochain Bilan RSE.
Evaluation environnementale des fournisseurs					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 308 : Evaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	7.4 Partenariats Locaux et Inclusifs - pages 50-51			
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 53			
Emploi					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.2 Attractivité de l'emploi et formation - page 22 4. Reporting Social - Plan directeur 1 - page 31	1b : Taux de rotation du personnel	Contraintes de confidentialité	SOLUTEC ne souhaite pas communiquer cette information
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	Les avantages accordés aux salariés à temps plein sont systématiquement accordés aux employés à temps partiel. SOLUTEC n'emploie pas d'employés temporaires.
	401-3 Congé parental	3.4 Santé et Sécurité des salariés - pages 25-27 4. Reporting Social - Plan directeur 1 - page 31			
Relations employés/direction					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.3 Qualité de vie au travail - pages 23-25 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31			
Santé et sécurité au travail					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.4 Santé et Sécurité des salariés - pages 25-27 4. Reporting Social - Plan directeur 1 - page 31			
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables				
	403-3 Services de santé au travail				
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail				
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail				
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs				
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires				
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail				
	403-9 Accidents du travail				
	403-10 Maladies professionnelles				
Formation et éducation					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.2 Attractivité de l'emploi et formation - page 22 4. Reporting Social - Plan directeur 1 - page 31			
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition				
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière				
Diversité et égalité des chances					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.5 Diversité, Inclusion et égalité - pages 27-30 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31			
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.5 Diversité, Inclusion et égalité - pages 27-30 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31	Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.	Informations indisponibles ou incomplètes	SOLUTEC ne dispose pas actuellement de cet indicateur pour l'année 2023.
Lutte contre la discrimination					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	3.5 Diversité, Inclusion et égalité - pages 27-30 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31			
Liberté syndicale et négociation collective					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.1 Politique Sociale - pages 12-13			
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et négociation collective peut être en péril	3.3 Qualité de vie au travail - pages 23-25 4. Reporting Social - Plan Directeur 1 - page 31			
Travail des enfants					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	Ni les activités de SOLUTEC, ni aucun de ses fournisseurs ne présentent un risque significatif de travail des enfants ou de jeunes travailleurs exposés à un travail dangereux.
GRI 408 : Travail des enfants 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	N/A			
Travail forcé ou obligatoire					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	Ni les activités de SOLUTEC, ni aucun de ses fournisseurs ne présentent un risque significatif de travail forcé ou de trafic d'êtres humains.
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	N/A			
Pratiques de sécurité					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC ne dispose actuellement pas de personnel de sécurité au sein de ses effectifs
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	N/A			

STANDARD GRI	CATEGORIE	POSITION DANS LE REPORTING RSE	OMISSION		
			ELEMENTS OMIS	MOTIF D'OMISSION	COMMENTAIRE
Droits des peuples autochtones					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC n'effectue pas d'activité susceptible de violer les droits des peuples autochtones.
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	N/A			
Communautés locales					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC n'a pas identifié de communauté locale impactée par ses activités.
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	N/A			
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	N/A			
Evaluation sociale des fournisseurs					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 414 : Evaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	7.4 Partenariats Locaux et Inclusifs - pages 50-51			
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 54			
Politiques publiques					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	7.2 Ethique des affaires - pages 46-49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 54			
Santé et sécurité des consommateurs					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC ne vend pas de produits ou de services susceptibles d'impacter la santé et la sécurité des consommateurs.
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1 Evaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	N/A			
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	N/A			
Commercialisation et étiquetage					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	N/A	Toute la catégorie	Sans objet	SOLUTEC ne commercialise pas de produits avec des emballages
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	N/A			
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	N/A			
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	N/A			
Confidentialité des données des clients					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3.3 Politique Ethique et Responsable - pages 16-17			
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	7.3 Sécurité de l'information - page 49 8. Reporting Partenariats Responsables - Plan Directeur 3 - page 54			

Rapport RSE 2024 SOLUTEC



10, Rue Joannès Carret
69009 LYON
www.solutec.fr
04 78 64 32 92